



PROJET DE
**PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

Prenez note qu'il s'agit du document approuvé par le conseil municipal du 12 juillet dernier. La version finale et éditée sera officiellement lancée en octobre 2005.

**Préparé par le Service du développement et de la concertation
Loisir, culture et vie communautaire**

Le 29 juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
CADRE DE RÉFÉRENCE	5
1. QUELQUES CONCEPTS À DÉFINIR	5
2. LE CONTEXTE DE LA DÉMARCHE	8
3. L'HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE	9
4. LA MISSION POURSUIVIE	10
5. LES VALEURS FONDAMENTALES	10
6. LES PRINCIPES DIRECTEURS D'INTERVENTION	11
7. LES CHAMPS D'ACTIVITÉ ABORDÉS PAR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE	16
8. LES AXES D'INTERVENTION	17
9. LES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE	21
10. LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ.....	23
PLAN D'ACTION	24
AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES	25
AXE 2 - LE SOUTIEN À LA VIE COMMUNAUTAIRE	40
AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE	43
AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION.....	51
AXE 5 - LE RÉSEAUTAGE, LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT.....	61
AXE 6 - LA PARTICIPATION CITOYENNE.....	67
LA MISE EN ŒUVRE	71
1. ÉLABORER UN PLAN D'ACTION TRIENNAL	71
2. DÉFINIR LES RÈGLES DE PARTENARIAT	71
3. ARRIMER LE PLAN D'ACTION AU PROCESSUS BUDGÉTAIRE.....	71
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	72
GLOSSAIRE	73

INTRODUCTION

Le plan de développement social et communautaire est composé de trois éléments : le « cadre de référence », le « plan d'action » ainsi que la « mise en œuvre ».

Le **cadre de référence** comprend dans un premier temps, quelques définitions du développement social et communautaire, le contexte et l'historique de la démarche. Dans un deuxième temps, il présente la mission poursuivie, les valeurs fondamentales et les principes directeurs. La dernière partie du cadre de référence contient les axes d'intervention, les partenaires associés à la démarche et les rôles de la Ville.

Le **plan d'action** identifie d'abord la problématique sous la forme d'un constat. Par la suite, des objectifs et des actions sont proposés afin de favoriser l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

La **mise en œuvre** traite des moyens choisis pour réaliser le plan d'action du Plan de développement social et communautaire. La mise en œuvre fait état de l'échéancier, des partenaires et du processus budgétaire.

**PROJET DE
PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE**

CADRE DE RÉFÉRENCE

CADRE DE RÉFÉRENCE

1. QUELQUES CONCEPTS À DÉFINIR

Divers concepts sont apparus au cœur de la réflexion et des échanges dans le cours du processus d'élaboration du plan de développement social et communautaire.

Il importe de se donner une définition commune de ces derniers, qui sera partagée par toutes les parties prenantes de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan de développement social et communautaire.

1.1 Le développement social

Le développement social est un processus dynamique qui vise la mise en œuvre des conditions propices au développement des personnes et des communautés. Il vise la satisfaction des besoins des personnes et le respect de leurs droits et libertés.

Le développement social s'appuie sur des communautés dynamiques et solidaires. Il appelle la participation à la vie collective et la participation au développement local dans toutes leurs dimensions.

« Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement au sein des communautés, dans les régions et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre d'une part, à chaque individu de développer ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif, et d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale. »

Conseil de la santé et du bien-être (1997)

1.2 Le développement communautaire

« Le développement communautaire est un processus de transformation sociale, de coopération volontaire, d'entraide et de construction de liens sociaux entre les résidents et les institutions d'un milieu local, visant l'amélioration des conditions de vie sur les plans physique, social et économique. »

Chavis, David M. (2000)

1.3 Le développement social durable

Le développement social et communautaire durable exige de répondre aux besoins de base de tous et d'étendre à tous la possibilité de satisfaire leurs aspirations à une vie meilleure.

« La durabilité sociale des milieux de vie est définie comme un développement adapté à l'évolution harmonieuse de la société civile, qui crée un environnement favorable à une bonne cohabitation de groupes sociaux et culturels divers et en parallèle stimule l'intégration sociale en améliorant la qualité de vie de toutes les couches de population. »

Polèse et Stern (2000)

1.4 L'autonomisation

L'autonomisation est un processus qui favorise l'accès, pour le citoyen et pour les communautés locales, à un plus grand pouvoir de mieux maîtriser leur devenir en renforçant leurs capacités d'agir sur un plan structurel, en vue de produire un changement social.

Le processus implique la conscientisation ou l'émergence d'une conscience critique, l'amélioration de l'estime de soi au profit de sentiments positifs d'efficacité et d'influence, le renforcement des connaissances et des compétences et l'intensification de la participation aux ressources et aux institutions présentes dans la communauté et la société en général.

(inspiré d'une définition de l'« empowerment » provenant de : M. Duval, A. Fontaine, D. Fournier, S. Garon et J.F. René, Les organismes communautaires au Québec - pratiques et enjeux, Gaétan Morin éditeur, 2004)

1.5 L'accessibilité universelle

Le concept d'accessibilité universelle est avant tout un concept d'aménagement qui favorise une utilisation similaire des possibilités offertes par un bâtiment ou un lieu public pour toutes les personnes. En pratique, l'accessibilité universelle permet à toutes les personnes d'accéder à un bâtiment ou à un lieu public, de s'y orienter, de s'y déplacer, d'en utiliser les services offerts et de pouvoir y vivre les mêmes expériences... et ce, en même temps et de la même manière.

On réalise l'accessibilité universelle en aménageant des bâtiments, des lieux publics et des infrastructures urbaines qui répondent aux besoins de toute la population, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Il est également possible, si on le souhaite, d'étendre la notion d'accessibilité universelle afin d'en appliquer le principe à d'autres domaines d'activité que l'aménagement.

Appliqué aux programmes et services, le principe de l'accessibilité universelle prend la signification suivante : des programmes et des services conçus, implantés et diffusés pour tenir compte des besoins de toutes les clientèles visées par ces programmes et services, et ce, tant en ce qui concerne les critères d'accès aux programmes que les paramètres de prestation des services à la population.

Appliqué aux domaines de la communication et de l'information, le principe de l'accessibilité universelle prend la signification suivante : des plans de communication et des moyens de communication et d'information qui s'adressent à toutes les clientèles et qui tiennent compte de leurs besoins.

Bref, l'accessibilité universelle concerne tous les aspects d'une ville et s'adresse à toute la population. Chacun de ses citoyens devrait pouvoir en bénéficier.

L'accessibilité universelle (*universal design* ou *barrier-free design*, en anglais) est une tendance mondiale qui s'avère maintenant incontournable.

Extrait d'une définition suggérée par le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain

1.6 Le développement durable

« ...un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Cette définition s'appuie sur une vision à long terme du développement dans une perspective d'équité intergénérationnelle.

Le développement durable est «*le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés, tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes* ».

Le concept de développement durable est généralement illustré par trois sphères interreliées et indissociables. Elles représentent *l'environnement, la société et l'économie*.

L'enjeu du développement durable c'est la *capacité et la volonté des partenaires intéressés à agir de manière concertée et harmonieuse afin de créer et de maintenir un équilibre entre les bienfaits d'une action et ses conséquences, que ce soit sur le milieu, le mode ou le niveau de vie. Cette harmonie résulte d'une volonté commune, d'une vision qui assure la solidarité et la cohésion des actions.*

Plan de développement durable du Québec, document de consultation, novembre 2004

2. LE CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

Diverses circonstances ont justifié le projet de doter la Ville de Longueuil d'un plan de développement social et communautaire ou ont influencé l'orientation de la démarche à cette fin.

Dans le cours de la création de l'actuelle Ville de Longueuil, la Loi 170 venait préciser les champs de l'intervention municipale.

Article 55

La Ville a des compétences, obligations et pouvoirs particuliers dans les domaines suivants :

- ***l'aménagement et l'urbanisme;***
- ***le développement communautaire, économique, culturel et social;***
- ***la culture, les loisirs et les parcs;***
- ***le logement social;***
- *le réseau artériel;*
- *la cour municipale.*

La loi 170 venait aussi statuer sur l'obligation de la Ville de déterminer ses orientations en matière de développement local.

Article 60

La Ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire.

Ce plan prévoit notamment les objectifs poursuivis par la Ville en matière de développement communautaire, économique, culturel et social ainsi que les règles relatives au soutien financier qu'un conseil d'arrondissement peut accorder à un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.

C'est à partir de cette obligation que l'idée de procéder à l'élaboration d'un plan de développement social et communautaire a pris forme.

3. L'HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

En 2001, mandatés par le comité de transition, les porteurs du dossier « développement social et communautaire » des arrondissements de la future Ville de Longueuil se concertaient autour de la détermination d'un cadre de référence en matière de développement social et communautaire.

En 2002, les membres du groupe de travail « développement social et communautaire » réunissant les porteurs du dossier de chacun des arrondissements, déterminaient un plan de travail qui favoriserait la détermination des orientations municipales en cette matière.

En janvier 2003, la commission des loisirs, des sports et du développement communautaire, prévoyait l'élaboration d'un plan de développement social et communautaire dans son plan de travail annuel. Le plan de travail était par la suite approuvé par le comité exécutif.

Le 9 avril 2003, la Ville se joignait au milieu communautaire pour la tenue d'une journée d'échange et de réflexion réunissant des représentants de plus de cent organismes du milieu provenant de tous les arrondissements, plusieurs élus et représentants de l'administration municipale. Cette journée pavait la voie à une action conjointe de la Ville et du milieu communautaire dans le dessein d'une éventuelle démarche de planification.

Des rencontres ont par la suite été tenues avec les représentants du milieu en vue de statuer sur la démarche à entreprendre.

Le 25 juin 2003, un plan de travail était présenté à la commission des loisirs, des sports et du développement communautaire.

Après étude du plan de travail, la commission proposait :

- De recommander au comité exécutif d'approuver la démarche et l'échéancier proposés pour l'élaboration d'un plan de développement social et communautaire;
- De désigner les élus membres du comité devant être formé pour élaborer ce plan.

Le 10 octobre 2003, un plan de travail était présenté au comité exécutif. Le comité exécutif mandatait la commission des loisirs, des sports et du développement communautaire d'amorcer le processus d'élaboration d'un plan de développement social et communautaire.

Le 22 octobre 2003, la commission des loisirs, des sports et du développement communautaire déterminait la composition d'un comité d'orientation pour la réalisation du plan de développement social et communautaire. La présidence du comité d'orientation était confiée à monsieur Marc Duclos, conseiller municipal. À cette même occasion, la commission recommandait qu'une rencontre de lancement ait lieu le 12 novembre 2003.

Le 12 novembre 2003, lors d'une rencontre réunissant des partenaires de tous les milieux interpellés, la démarche était lancée.

La suite des événements fut marquée par des séries successives de rencontres dans le cours des diverses étapes de réalisation de la démarche. Notamment, ces rencontres ont pris l'allure de chantiers de réflexion lorsque vint le temps de déterminer un état de la situation actuelle, poser un diagnostic et d'élaborer le plan d'action.

Le présent cadre de référence et le plan d'action constituent les résultats de cette démarche.

4. LA MISSION POURSUIVIE

Dans le dessein de statuer sur la mission poursuivie par la ville dans le cadre de son plan de développement social et communautaire, une réflexion s'est engagée en rapport à la mission municipale.

En vue de doter la Ville de Longueuil d'une mission plaçant les citoyennes et les citoyens au centre de son développement, les partenaires ont statué sur le libellé qui suit et recommandent son adoption aux dirigeants municipaux:

*La Ville de Longueuil se donne comme mission de contribuer à l'**amélioration continue de la qualité de vie de ses citoyennes et de ses citoyens** en favorisant une **approche intégrée de développement urbain, culturel, économique, social et communautaire, le tout dans une perspective de développement durable.***

Le plan de développement social et communautaire, quant à lui, présente le **cadre de référence** et le **plan d'action** que se donne la municipalité afin de **soutenir le développement des communautés locales qui favoriseront l'enrichissement des conditions de vie de toutes les Longueilloises et de tous les Longueillois.**

5. LES VALEURS FONDAMENTALES

Les valeurs qui suivent ont fait l'unanimité quant à leur grande portée, en vue de déterminer les assises à partir desquelles seraient déterminés les principes directeurs d'intervention :

5.1 L'égalité

L'égalité dans les rapports sociaux entre les personnes est recherchée en rapport à leurs droits et obligations, peu importe leur sexe, leur origine ethnique, leur religion, leur orientation sexuelle ou leur condition physique ou mentale.

5.2 L'équité

L'équité est recherchée dans la perspective de répondre avec impartialité et d'une manière satisfaisante aux attentes et aux besoins de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. L'équité réfère à un juste partage des ressources, des services et des biens publics, de manière à ce que chacune et chacun y trouve sa juste part.

5.3 La justice sociale

La justice sociale préconise une société où est bannie toute forme de discrimination et dont les membres jouissent pleinement d'un ensemble de droits fondamentaux qui s'exercent dans le cadre des limites des lois et chartes existantes afin de permettre à tous, à capacités égales, un même accès aux ressources et à la richesse.

La justice sociale s'appuie ainsi sur les libertés fondamentales et exprime un souci prioritaire envers les personnes les moins favorisées de la communauté.

6. LES PRINCIPES DIRECTEURS D'INTERVENTION

Les principes qui suivent ont orienté la détermination des objectifs et des mesures à être retenus pour être mis en œuvre dans le cadre du plan de développement social et communautaire :

Un principe de base...

*La Ville de Longueuil et ses partenaires du développement social et communautaire reconnaissent les **droits fondamentaux** de toute personne d'avoir accès à une **alimentation** saine et suffisante, de se **vêtir** convenablement, de se **loger** dans des conditions adéquates de confort et de salubrité, d'avoir accès à des ressources de **transport**, à des soins de **santé** et à des **services éducatifs**, d'**entrer en relation** avec d'autres personnes et de vivre dans un **milieu** sain et sécuritaire.*

La personne... au cœur du développement urbain, culturel, économique, social et communautaire

La qualité de vie des Longueuilloises et des Longueuillois est à la base de la raison d'être de la Ville et de la mission municipale.

Les actions qui ont une incidence, directe ou indirecte, sur les conditions de vie des personnes seront privilégiées, particulièrement lorsqu'elles permettent d'agir en amont des problématiques.

La recherche de l'égalité, de l'équité et de l'inclusion... un défi de taille

La recherche de l'égalité, de l'équité et de l'inclusion constitue l'un des défis les plus importants à relever dans le contexte de la Ville de Longueuil.

Des stratégies appropriées seront développées en vue d'offrir à chaque citoyenne et à chaque citoyen des conditions optimales de justice sociale.

La famille... lieu premier d'apprentissage et de socialisation

La famille est reconnue comme une composante fondamentale de la société. Elle constitue le lieu premier d'apprentissage et de socialisation de tout être humain. Le bien-être de cette entité et de ses membres constitue la base même du bien-être de la société.

Des efforts significatifs sont déployés en vue de soutenir adéquatement les familles longueuilloises. Une politique familiale municipale identifie les orientations que se donne la municipalité à cet effet.

La diversité et la différence... des avantages pour la collectivité

La diversité culturelle et sociale des personnes, des ménages et des familles, de même que la différence, qu'elle soit basée sur l'âge, le sexe, l'origine ethnique ou autres facteurs distinctifs, contribuent à l'enrichissement collectif et individuel.

Des actions cohérentes seront entreprises en vue de favoriser l'expression et le respect de la diversité et de la différence dans tous les domaines de la vie collective.

La participation sociale... un outil de développement des individus et de la collectivité

Le développement social vise à permettre aux citoyennes et aux citoyens d'exercer pleinement et légitimement leurs droits et de s'acquitter de leurs responsabilités afin d'améliorer leurs conditions de vie et leur engagement social.

La participation des individus et des communautés sera favorisée dans l'optique de soutenir le plein développement du potentiel individuel et collectif.

L'autonomisation individuelle et collective... la recherche d'une participation des personnes et d'une communauté agissante

Le développement social et le développement communautaire reconnaissent et favorisent l'expression du potentiel des personnes et des groupes du milieu afin qu'ils deviennent des acteurs qui participent pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet social et qu'ils en assurent la continuité.

L'autonomisation individuelle et collective constitue une condition de base qui sera considérée à toutes les étapes de la mise en œuvre et de l'actualisation du plan de développement social et communautaire.

L'expertise et la contribution des organismes communautaires du milieu... un témoignage d'innovation et de vision sociale

Les groupes du milieu sont actifs dans tous les domaines du développement social et communautaire et y ont développé une expertise considérable. Leur présence, leur participation et leur contribution au développement culturel, économique, social et communautaire reflètent les valeurs et les principes d'une volonté de transformation sociale.

Les groupes du milieu sont reconnus comme des acteurs de premier plan dans la poursuite du développement social et communautaire et leur association sera favorisée dans un contexte de partenariat d'égal à égal.

Le soutien à la consolidation et au développement des organismes du milieu... un gage de développement durable

La participation active des organismes communautaires passe par l'établissement de conditions propices et favorables à la pérennité de leurs ressources.

Des mesures de soutien, complémentaires à la contribution des gouvernements, seront mises en œuvre afin de contrer la situation précaire d'un grand nombre d'organismes du milieu, le tout, dans un cadre respectueux de leur autonomie.

Le réseautage, la concertation et le partenariat ... des approches favorisant la solidarité et l'innovation

La mise en commun de l'expertise et des ressources favorise la poursuite d'une efficacité sociale optimale.

Le réseautage, la concertation et le partenariat seront largement favorisés comme stratégies de développement social et communautaire.

Une approche globale, intersectorielle et transversale... pour une vision complète des situations

L'approche globale, l'intersectorialité et la transversalité favorisent une intervention cohérente sur les différents aspects qui structurent les conditions de vie des communautés sur les plans culturel, économique, social et communautaire.

Les problématiques socio-urbaines sont souvent constatées à travers des manifestations visibles et leurs causes sont souvent multiples.

Une approche globale favorise la prise en compte de la diversité et de la complexité des situations observées. L'action intersectorielle repose sur l'idée que le bien commun est affecté par les actions et les efforts de développement réalisés dans plusieurs domaines différents. La transversalité met en évidence une question qui trouve des avenues dans plusieurs domaines différents.

Une approche basée sur des projets concrets... pour des impacts positifs et structurants

Le développement social et communautaire ne peut se construire dans l'abstrait.

Le développement de projets concrets favorise la collaboration et l'engagement entre les diverses parties prenantes. Le passage nécessaire à travers toutes les étapes de gestion desdits projets suscite la participation, la mobilisation, l'adhésion, la satisfaction, puis l'appartenance.

Une approche territorialisée en fonction des milieux de vie et des problématiques socio-urbaines

Le milieu de vie, c'est l'espace dans lequel s'articule l'identité d'une collectivité, l'appartenance et le lieu des relations sociales.

Les actions de développement seront d'autant plus cohérentes que le milieu de vie dans lequel elles trouvent leur mise en oeuvre correspondra à un territoire se référant à une identité et à une solidarité sociales.

L'amélioration continue de l'offre de services, des programmes et des équipements... pour une adéquation aux attentes et aux besoins

L'amélioration continue de l'offre de services, des programmes et des équipements sera favorisée afin de répondre aux besoins évolutifs de la population dans la perspective d'un développement social et communautaire dynamique et d'une utilisation juste, équitable et rationnelle des ressources collectives.

Des mécanismes efficaces d'évaluation et d'actualisation seront développés dans une perspective de complémentarité.

L'accessibilité aux services, programmes et équipements... pour favoriser le développement des personnes et la participation citoyenne

L'accessibilité aux services, programmes et équipements constitue une condition essentielle à l'intégration culturelle, économique et sociale des individus et des groupes d'individus et à leur participation à la vie collective.

L'accessibilité sous ses diverses formes sera considérée dans toutes les dimensions de la mise en œuvre de l'offre locale de services et de programmes et dans la planification du développement ou de l'adaptation des équipements.

Le développement social et communautaire... une partie prenante du développement durable

L'amélioration de la qualité de vie et de la qualité des milieux de vie des générations actuelles ne doit pas prendre forme au détriment de celle des générations futures.

La volonté de progrès sur laquelle repose le développement social et communautaire doit s'inscrire dans une perspective de durabilité, en équilibre avec le développement économique et le développement culturel.

7. LES CHAMPS D'ACTIVITÉ ABORDÉS PAR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Sept **champs d'activité** sont abordés dans le cadre de ce premier plan de développement social et communautaire. Ceux-ci ont été retenus en tenant compte des éléments qui suivent :

- Le contenu de diverses autres démarches municipales de planification alors en cours de déroulement dans certains domaines connexes (politique familiale, politique culturelle, plan d'urbanisme, schéma d'aménagement et de développement...);
- Les questions qui ont une incidence la plus directe et immédiate sur les conditions de vie des citoyennes et de citoyens et en particulier à l'égard des moins bien nantis;
- Les questions portant sur la qualité des milieux de vie et tout particulièrement en rapport aux milieux présentant une urgence d'agir.

Les champs d'activité sont les suivants :

- La sécurité alimentaire
- Le logement
- Le transport collectif des personnes
- La sécurité des personnes et des biens
- La vie sociale et communautaire
- La lutte à l'exclusion sociale
- L'aménagement urbain, l'environnement et l'hygiène publique

8. LES AXES D'INTERVENTION

Les échanges et les conclusions qui ont eu cours dans le cadre des l'établissement du portrait de la situation, en rapport aux sept champs d'activité abordés, trouvent à leur tour un écho dans six grands thèmes transversaux.

La détermination des orientations et l'élaboration du plan d'action ont été réalisées en fonction de ces six axes d'intervention.

8.1. L'accessibilité aux ressources

La réponse aux besoins des individus et des familles, tout particulièrement en ce qui concerne les besoins fondamentaux, constitue une orientation de premier ordre dans la perspective du développement social et communautaire.

L'accessibilité géographique, physique, temporelle et économique sera considérée dans le développement et la consolidation de l'offre locale de services, de programmes et d'équipements.

L'accessibilité universelle sera considérée dans la perspective d'assurer à chacun l'accès à des services adaptés et de qualité, qui viendront satisfaire des besoins fondamentaux.

Assurer un accès facile et accueillant à des ressources adéquates et à des services de qualité et permettre aux personnes, notamment aux moins bien nanties, d'améliorer leurs conditions de vie en y ayant accès avec dignité, constituent un grand défi.

Le développement social et communautaire ouvre aussi la voie à considérer de nouveaux découpages territoriaux dans le dessein d'aborder certaines problématiques socio-urbaines requérant des approches spécifiques. Dans le respect des pratiques historiques, les territoires habituels feront alors place à de nouvelles façons de voir.

8.2. Le soutien à la vie sociale et communautaire

L'expertise et l'apport des organismes communautaires sont pleinement reconnus. La municipalité identifie ces derniers comme des acteurs de premier plan dans la poursuite du développement social et communautaire. Leur association est recherchée dans un contexte de partenariat.

Afin de s'assurer que cette vision se concrétise, des mesures appropriées de reconnaissance et de soutien seront mises en œuvre afin de favoriser la vitalité des organismes du milieu.

Les besoins de soutien sont variés et mêmes si les approches sont générales, elles doivent aussi permettre une certaine modulation en fonction de situations particulières. Les procédés et les procédures d'accès au soutien devront être souples et efficaces.

Les relations de partenariat devront se traduire par des situations gagnant-gagnant et faire l'objet d'ententes formalisées.

Le réseautage et la concertation du milieu devront faire l'objet d'une attention particulière en matière de soutien.

Finalement, des représentations seront parfois nécessaires auprès des divers gouvernements et bailleurs de fonds en vue d'assurer un appui au milieu communautaire.

8.3. Le développement et le redéveloppement des milieux de vie

L'action locale en développement social et communautaire passe notamment par des stratégies de développement des milieux de vie et de revitalisation urbaine.

Elle met à contribution la participation des citoyennes et des citoyens, du milieu communautaire, des intervenants municipaux, du milieu scolaire, des paroisses, du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu économique, sur une base volontaire.

Des approches intégrées, mobilisant un tel ensemble d'acteurs sociaux, économiques et culturels, constituent une stratégie favorisant la prise en compte de la globalité des situations qui ont un effet sur les individus et sur les communautés.

L'association des communautés locales à de tels processus assure une forte adhésion du milieu et augmente la perspective de succès des projets.

Le sentiment d'appartenance à l'égard d'un milieu de vie apparaît comme la condition première pour réaliser le développement social et communautaire. Il agit comme élément déclencheur qui poussera les citoyens et les acteurs en place, dans la ville, l'arrondissement ou le quartier, à la prise en charge d'un processus de développement local. La force de l'attachement des individus et des groupes à l'égard de leur milieu de vie les pousse à prendre en main son devenir. Lorsque des gens partagent un sentiment d'appartenance à une communauté, ils sont motivés et capables d'agir pour résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés et sont davantage en mesure de réduire les effets négatifs de problèmes sur lesquels ils n'ont aucun contrôle.

Le milieu de vie met en relation les gens qui y habitent, que ceux-ci le veulent ou non. En effet, en raison du fait qu'ils partagent un espace commun, ceux-ci nouent entre eux des relations. À une échelle de proximité, le quotidien de la cohabitation est fait de relations de voisinage, de la fréquentation et de l'utilisation partagées d'espaces, d'équipements et de services comme les commerces, les parcs, les piscines, les bibliothèques et autres. La cohabitation dans un même quartier peut favoriser le maintien et le renforcement des liens sociaux.

8.4. L'information, la promotion et la sensibilisation

L'information et la promotion sont essentielles pour favoriser un accès optimal aux services, aux programmes et aux équipements.

Dans une perspective d'égalité, d'équité et de justice sociale, des stratégies seront élaborées en vue de s'assurer que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès à l'information et à la promotion, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Des activités de sensibilisation seront envisagées en vue de favoriser des prises de conscience en rapport à certaines réalités et de modifier des comportements et des habitudes.

8.5. Le réseautage, la concertation et le partenariat

Le développement social fournit des occasions qui favorisent la mise en réseau des intervenants, le développement d'une action concertée et l'établissement de partenariats.

Ces occasions sont propices à la transparence, au décloisonnement, à l'échange, à la mise en commun et à la synergie et sont favorables à l'identification de nouvelles façons de faire, de penser et d'agir.

Le présent processus de planification en développement social et communautaire a confirmé la pertinence d'avoir recours intensivement à ces approches, laissant entrevoir des perspectives de développement des plus stimulantes.

8.6. La participation citoyenne et communautaire

Des mesures seront développées afin de soutenir adéquatement la participation citoyenne et communautaire dans une perspective d'autonomisation.

Sur le plan individuel, l'autonomisation favorise le passage d'un état sans pouvoir à un état où l'individu devient capable d'agir en fonction de ses propres choix. La participation sera favorisée dans la perspective de permettre aux citoyennes et aux citoyens de toutes les conditions et de tous les milieux d'influencer, selon leurs capacités, les décisions qui les concernent.

La gestion de la diversité et de la différence propose un défi de premier ordre. La reconnaissance des inégalités, des iniquités et de l'exclusion sociale et l'engagement des partenaires locaux à encourager leur réduction constituent des conditions essentielles à la pleine participation à la vie sociale et communautaire.

Des stratégies seront élaborées en vue de favoriser le développement optimal des individus et tout particulièrement de ceux qui présentent un risque d'exclusion, en vue d'une intégration harmonieuse.

Sur le plan collectif, l'autonomisation visera à consolider la mise en place d'une communauté agissante et favorisera l'augmentation de son pouvoir collectif.

9. LES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Le développement social et le développement communautaire requièrent une intervention complémentaire voire concertée de la part des divers acteurs, des divers milieux, aux niveaux local, régional et national.

Ces acteurs sont nombreux et, outre l'instauration d'un partenariat entre ceux-ci, la création d'une synergie aura pour effet de stimuler des initiatives de développement.

La liste qui suit facilitera l'identification des partenaires à interpeller en fonction des orientations et actions envisagées.

Niveau national

Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de la Sécurité publique

Ministère des Affaires municipales et des Régions

Ministère des Transports

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Niveau régional et sous régional

Agence de santé et des services sociaux de la Montérégie

Agence métropolitaine de transport (AMT)

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

Agglomération de Longueuil

Centre local de développement de Longueuil (CLD)

Commissions scolaires Marie-Victorin, des Patriotes et Riverside

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Conférence régionale des élus de Longueuil (CRÉ)

Développement économique Longueuil (DEL)

Office municipal d'habitation de Longueuil (OMHL)

Réseau de transport Longueuil (RTL)

Revitalisation économique Longueuil

Tables régionales de concertation et organismes régionaux

Niveau local

Arrondissements de la Ville de Longueuil

Centres de petite enfance

Centres de santé et de services sociaux (CSSS/CLSC)

Centres locaux d'emploi

Clubs sociaux

Écoles primaires et secondaires, collèges et universités

Établissements privés de soins et de santé

Groupes d'entraide paroissiaux

Organismes communautaires

Tables locales de concertation

Ville de Longueuil

Villes reconstituées de l'agglomération de Longueuil

10. LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ

À la suite d'une consultation des lois récentes ayant rapport à la vie municipale ou à la gouvernance régionale, il s'avère, de façon générale, que la municipalité peut intervenir en développement social et communautaire selon trois approches :

La Ville agira pleinement dans les champs de compétence qui lui sont reconnus, favorisera la concertation dans le cas de responsabilités partagées et apportera son appui et sa collaboration aux initiatives visant à améliorer les conditions de vie des Longueuilloises et Longueuillois.

La Ville peut intervenir comme **leader** soit en initiant, soit en assumant la responsabilité et la coordination d'actions et de mesures, dans les domaines relevant juridiquement de ses compétences, obligations et pouvoirs.

La Ville peut intervenir comme **partenaire** avec d'autres intervenants en participant à la mise en œuvre d'actions ou de mesures qui ne relèvent pas exclusivement de ses compétences, obligations et pouvoirs et qui visent la recherche de solutions à des problématiques vécues par des citoyennes ou des citoyens.

La Ville peut intervenir en tant que **facilitatrice** en soutenant l'intervention d'organismes ou de regroupements d'organismes communautaires du milieu qui s'engagent dans le développement d'actions de mobilisation des communautés ou de mesures visant à enrichir les conditions de vie des citoyennes et des citoyens.

Le plan d'action précisera le rôle que la municipalité choisit de se donner en fonction des différentes mesures.

PLAN D'ACTION

PRÉAMBULE :

Rappelons que le plan de développement social et communautaire s'articule autour des six axes d'intervention suivants :

- L'accessibilité aux ressources
- Le soutien à la vie communautaire
- Le développement et le redéveloppement des milieux de vie
- L'information, la promotion et la sensibilisation
- Le réseautage, la concertation et le partenariat
- La participation citoyenne

Les problématiques, formulées sous forme d'un ou plusieurs constats, les objectifs et les actions proposés sont identifiés et regroupés d'abord en fonction des axes d'intervention puis présentés par champs d'activité, au nombre de sept :

- La sécurité alimentaire
- Le logement
- Le transport collectif des personnes
- La sécurité des personnes et des biens
- La vie sociale et communautaire
- La lutte à l'exclusion sociale
- L'aménagement urbain, l'environnement et l'hygiène publique

Enfin, plusieurs documents complémentaires ont été rédigés ou colligés par les différents chantiers de travail. Ces documents sont disponibles et annexés aux rapports originaux des chantiers.

PLAN D'ACTION

	AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
	LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE			
Constat	<i>Le nombre d'intervenants du premier niveau d'intervention (voir glossaire, p. 73) semble suffisant pour répondre aux besoins de la population. Il peut cependant y avoir des problèmes relatifs aux horaires d'ouverture (variables d'un endroit à l'autre, particulièrement le soir, la fin de semaine ou pendant les vacances estivales) ou en rapport au transport des produits ou des personnes vers les lieux de distribution.</i>			
Objectif	N.B. : Ce constat et les objectifs en découlant ont été jugés prioritaires par le champ d'activité sécurité alimentaire Dresser le portrait municipal des ressources et catégoriser l'intervention des acteurs			X
Objectif	Favoriser la concertation entre les acteurs			X
Constat	<i>Il se présente divers problèmes reliés à l'approvisionnement (distribution-organismes et organismes-clients) : ligne de froid, transport (denrées et personnes), critères d'accréditation, lieu d'entreposage, etc.</i>			
Objectif	Soutenir la distribution des denrées, particulièrement de la distribution vers les organismes et en fonction du manque d'espace d'entreposage			
Actions	Apporter un soutien technique en mettant des ressources à la disposition des organismes pour assurer le transport et la ligne de froid des denrées Dresser l'inventaire des besoins des organismes et des bénéficiaires et ajuster le soutien de la Ville en conséquence			X X
Objectif	Reconnaître et soutenir les organismes impliqués dans la distribution des denrées aux citoyens			X
Objectif	Promouvoir la concertation entre les organismes du premier niveau d'intervention et les banques alimentaires du territoire			X
Objectif	Soutenir les organismes dans la gestion des denrées périssables			X
Actions	Apporter un soutien technique en matière de transport pour la récupération des matières à composter vers les jardins communautaires locaux Favoriser la mise en place de solutions de rechange (ex. : jardins) en collaboration avec les organismes communautaires du milieu. La Ville pourrait agir en facilitant l'accès et l'aménagement de lieux potentiels en collaboration avec d'autres instances (ex. : commission scolaire)			X X

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

	AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Constat	<i>La réorganisation des paroisses a un impact sur les services du premier niveau d'intervention (voir glossaire, p. 73).</i>			
Objectif Action	Évaluer les impacts de la réorganisation des paroisses sur les services Participer aux initiatives du milieu qui vont dans ce sens			X
Objectif Action	Actualiser et évaluer le portrait municipal des ressources, à la suite de la réorganisation des paroisses Mettre à jour le portrait municipal des ressources			X
	<i>Il y a méconnaissance des calendriers et horaires d'ouverture des services de deuxième niveau (voir glossaire, p. 73).</i>			
Objectif	Dresser un portrait municipal des ressources et catégoriser l'intervention des acteurs			X
	<i>Le vieillissement de la population, une tendance lourde, permet d'anticiper des besoins grandissants en matière de sécurité alimentaire (isolement, malnutrition, accès aux aliments, méconnaissance alimentaire).</i>			
Objectif	Étendre les meilleures pratiques à l'ensemble des arrondissements (ex. : Petite cuillère, Popote roulante, Être dans son assiette)			X
Objectif	Consolider et soutenir les projets existants pour les rendre accessibles à tous les arrondissements (épicerie collective, causerie dégustation, popote en valise, cuisine collective, ...) (PRIORITÉ DE L'AXE 1 en sécurité alimentaire)			X
Objectif Actions	Développer des stratégies promotionnelles de façon à rendre les services accessibles aux personnes vieillissantes Via les outils d'information de la Ville Via les outils d'information du CSSS			X X
Constat	<i>Il y a une population non rejointe ou qui a de la difficulté à trouver rapidement la ressource en mesure de l'aider.</i>			
Objectif	Faire du Centre de santé et de services sociaux (CLSC) la principale porte d'entrée pour la référence en sécurité alimentaire et répertorier l'ensemble des ressources du milieu			X
Constat	<i>Certains enfants ne dînent pas ou ne se nourrissent pas adéquatement en raison des coûts ou du contingentement des services de garde, de l'éloignement de la résidence et de l'absence des parents à l'heure des repas.</i>			
Objectif	Mettre sur pied un comité de travail regroupant les partenaires concernés pour réfléchir à cette question préoccupante			X

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

	AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Action	Faire un lien avec le champ d'activité transport collectif des personnes à ce sujet			
Objectif	Promouvoir l'intervention des organismes du milieu qui offrent des services de dîner via les outils d'information municipaux, scolaires, et autres			
Action	Développer des partenariats, au besoin, utilisant les ressources du milieu			X
Objectif	Soutenir les initiatives du milieu qui ont pour but d'agir sur ces situations			
Actions	Rentabiliser l'utilisation des locaux communautaires qui pourraient être utilisés à cette fin à proximité des écoles Rentabiliser l'utilisation des équipements déjà disponibles dans les écoles en vue des dîners			X X
	LE LOGEMENT			
Constat	<i>Il y a eu retrait, en 1993, de la participation du gouvernement fédéral dans la construction de nouveaux logements de type HLM. Au début des années 2000, d'autres programmes furent créés pour la construction de logements à prix abordable. Le nombre d'unités de logement prévu dans ces programmes n'est pas suffisant pour faire face à la forte demande de logements locatifs à prix accessible. De plus, les paramètres financiers et administratifs de ces programmes accentuent la difficulté de réalisation de projets. Il y a pénurie de logements pour les ménages à faible et à modeste revenu.</i>			
Objectif	Sensibiliser la population et les différents paliers gouvernementaux à la situation précaire des ménages qu'engendre le manque de logements à prix accessible		X	
Objectif	Réviser les programmes de développement existants afin qu'ils répondent mieux aux besoins du milieu			
Actions	Favoriser des programmes comprenant des unités pour répondre à la capacité de payer des ménages à faible et à modeste revenu Sensibiliser les instances supérieures en matière de logements sociaux		X	X
Constat	<i>La détection des logements insalubres et non sécuritaires ne se fait que sur réception de plaintes. Plusieurs arrondissements ne possèdent pas de réglementation leur permettant d'agir convenablement en rapport à la salubrité et la sécurité des logements.</i>			
	N.B. : Constat et objectifs partagés par le champ d'activité aménagement urbain, environnement et hygiène publique			
Objectif	Adopter une réglementation uniforme pour les arrondissements leur permettant d'avoir l'autorité légale d'inspecter et de condamner des logements n'offrant pas une salubrité et/ou une sécurité adéquate			
Actions	Se doter d'un code du logement et d'un règlement spécifique	X		

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

	AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Objectif Action	<p>Sensibiliser les locataires à avoir recours à la Régie du logement Mettre en place un gestionnaire de plaintes en concertation avec le milieu Élaborer un protocole administratif afin de définir les rôles et responsabilités Ville/arrondissements/Régie du logement/Direction de la santé publique /Société d'habitation du Québec</p> <p>Améliorer les quartiers anciens Élaborer un programme de revitalisation des quartiers anciens en adaptant les conditions d'admissibilité pour permettre, aussi, à des propriétaires à faible et à modeste revenu d'en bénéficier Embaucher, au besoin, des inspecteurs additionnels</p>	X X X		
Constat	<i>La hausse des loyers des dernières années fut plus forte que la hausse des revenus des ménages locataires, accentuant la difficulté d'accéder à un logement adéquat. Les paramètres du programme provincial « Allocation au logement » ne se sont pas adaptés à la nouvelle réalité du marché immobilier locatif.</i>			
Objectif	Sous réserve du maintien des autres programmes existants, sensibiliser le gouvernement provincial à la nécessité d'augmenter l'enveloppe globale de ce programme afin d'indexer les paramètres et les sommes versées dans le cadre du programme « Allocation au logement » et de la nécessité d'élargir ce programme aux personnes seules et aux couples âgés de moins de 55 ans.			X
Objectif Action	Sensibiliser les locataires à leurs droits en matière de contestation des avis d'augmentation de loyer Représentation auprès de la Régie pour informer les locataires de leurs droits			X
Objectif	Mettre en place un centre permanent d'hébergement temporaire	X		
	LE TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES			
Constat	<i>Le coût du transport en commun est élevé pour les personnes à faible revenu. Le tarif comptant du RTL est élevé pour un passage simple.</i>			
Objectif	Favoriser une prise de position municipale, en appui aux clientèles à faible revenu, à l'encontre du désengagement de l'État			X

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES				
Objectif Actions	Examiner diverses mesures tarifaires incitatives pour les clientèles à faible revenu (familles, étudiants, personnes âgées, etc.) Identifier les mesures d'appui les plus appropriées y compris les mesures tarifaires Évaluer l'efficacité et le coût de ces mesures Identifier les sources de financement pour compenser le manque à gagner des mesures Rechercher des partenariats auprès d'établissements scolaires majeurs Proposer les solutions les plus efficaces et efficientes Évaluer des projets où des mesures tarifaires incitatives ont été mises en œuvre (ex. : Université de Sherbrooke)		X X X X X X	
Constat	<i>L'accès au transport en commun régulier présente des difficultés pour les personnes à mobilité réduite (PMR), c'est-à-dire : « Toute personne qui, de façon permanente ou temporaire, présente des difficultés de mobilité et qui utilise ou non des accessoires tels que : canne, béquille, fauteuil roulant ou marchette. Toute personne qui, par l'utilisation d'une poussette d'enfant ou tout autre accessoire à roulement, se voit limitée dans ses déplacements par des barrières architecturales. »</i> Source : Ville de Victoriaville, <u>Politique d'accessibilité universelle</u> , 1999			
Objectif Actions	Identifier des moyens ainsi que des mesures alternatives pour faciliter l'accès à ces clientèles au transport en commun régulier Préciser la nature des difficultés vécues par chacune des clientèles Rechercher des solutions pour améliorer l'accessibilité à bord des autobus existants Examiner des modes de transport alternatifs pour ces personnes Évaluer les solutions relativement à la faisabilité et aux coûts Proposer les solutions les plus efficaces et efficientes		X X X X X	
Constat	<i>La fréquence de service est insuffisante, en particulier en période hors pointe et les fins de semaine.</i>			
Objectif Actions	Examiner les besoins des usagers et proposer des améliorations de service Identifier les périodes et les heures de la journée où le niveau de service est insuffisant Préciser les besoins des usagers (heures et fréquence de service) Évaluer la clientèle potentielle et les coûts Proposer des ajustements de service		X X X X	
Constat	<i>Il est difficile de se déplacer directement vers certains pôles d'activité importants à Longueuil. Il y a obligation de correspondre au terminus Longueuil pour plusieurs circuits.</i>			
Objectif Actions	Examiner les besoins des usagers et proposer des solutions pour faciliter la desserte vers ces pôles d'activité Identifier les pôles d'activités Préciser les besoins des usagers (origines, motifs, heures de déplacement)		X X	

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES				
	Rechercher des solutions pour faciliter la desserte vers ces pôles d'activité Évaluer la clientèle potentielle et les coûts. Proposer des modifications de trajets et/ou d'horaires.		X X X	
Constat	<i>Il est difficile de se déplacer vers certains pôles extérieurs à Longueuil (est et ouest de Montréal, Varennes, Sainte Julie, La Prairie, etc.).</i>			
Objectif Actions	Examiner les besoins des usagers et proposer des solutions pour faciliter la desserte vers ces pôles d'activité. Identifier les pôles d'activité Préciser les besoins des usagers (origines, motifs, heures de déplacement) Rechercher des solutions pour faciliter la desserte vers ces pôles d'activité Évaluer la clientèle potentielle et les coûts Proposer des modifications de trajets et/ou d'horaires		X X X X X	
Constat	<i>Il manque d'abribus et les aménagements connexes sont déficients (trottoirs, bancs, poubelles, information etc.) à certains arrêts et terminus. Certains usagers transportant avec eux leurs objets personnels manquent de civisme.</i>			
Objectif Actions	Identifier les déficiences et proposer des améliorations pour améliorer le confort des usagers Identifier les arrêts où les aménagements sont déficients Identifier les améliorations à apporter à ces arrêts Évaluer la clientèle potentielle à ces arrêts ainsi que les coûts des améliorations		X X X	
Objectif Actions	Examiner diverses mesures visant à améliorer la circulation et le niveau de confort des usagers à bord des autobus telles que : espaces de rangement à bord des autobus pour les objets volumineux tels que : bagages, sacs à dos, paquets, valises ; réglementation plus restrictive quant aux objets pouvant être transportés à bord des autobus ; campagne d'information et de sensibilisation auprès de la population sur le civisme et la tolérance. Identifier les objets causant les plus grands inconforts pour la clientèle. Rechercher et évaluer les solutions possibles pour améliorer la circulation et le niveau de confort des usagers (réglementation, aménagement, information, etc.). Évaluer l'efficacité et le coût de ces mesures. Proposer les solutions les plus efficaces et efficientes.		X X X X	
Constat	<i>La répartition des appels du transport adapté pose plusieurs difficultés (réservations, gestion des retards et des modifications de service).</i>			

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

	AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Objectif Actions	Compléter l'implantation du nouveau système de gestion et de répartition du transport adapté au RTL Mettre au point le nouveau système de gestion et de répartition S'assurer que les problèmes soient réglés Consulter les usagers et les organismes regroupant des usagers		X X X	
Constat	<i>Il se présente des difficultés liées au contrôle de la qualité des services du transport adapté fournis par le RTL en sous-traitance.</i>			
Objectif Actions	S'assurer que le contrat de service entre le RTL et les transporteurs « minibus » ou « taxi » respecte les normes du RTL et garantisse la qualité du service en matière de sécurité de la clientèle, d'âge des véhicules et de formation des chauffeurs Préciser les normes de qualité concernant la sécurité de la clientèle, l'âge des véhicules et la formation des chauffeurs Revoir les contrats en fonction de ces normes Élaborer et mettre en œuvre un processus de contrôle		X X X	
Constat	<i>Non-utilisation des autobus à plancher surbaissé du réseau de transport régulier pour la clientèle en fauteuil roulant.</i>			
Objectif	Dresser un inventaire des expériences existantes, identifier les bénéfices et les contraintes de cette solution pour la clientèle, sonder la clientèle en fauteuil roulant		X	
Objectif	Mettre en œuvre un projet-pilote afin d'expérimenter l'utilisation de ces autobus et les rendre accessibles aux personnes en fauteuil roulant		X	
Objectif	Identifier les travaux à réaliser sur les infrastructures et les véhicules		X	
Objectif Actions	Évaluer les bénéfices et les impacts du déploiement d'une telle mesure à l'ensemble du réseau d'autobus Faire le bilan des expériences existantes (Montréal, Vancouver et autres) Identifier les bénéfices et les contraintes de cette solution Sonder la clientèle en fauteuil roulant afin d'identifier leurs besoins et leurs attentes Parallèlement aux points précédents, réaliser des tests à bord des autobus (dimensions et aménagement de la zone, manœuvres montée/descente, circulation, dispositifs de sécurité, etc) Choisir une ligne appropriée sur une artère importante où sont situés des établissements de santé (ex. boul. Taschereau) et mettre en œuvre le projet pilote Évaluer et faire le bilan du projet-pilote Identifier les travaux à réaliser sur les infrastructures et les véhicules		X X X X X X X	

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
	Évaluer les impacts du transport et les bénéfices/ coûts du déploiement d'une telle mesure à l'ensemble du réseau		X	
Constat	<i>La clientèle en fauteuil roulant n'a pas accès aux trains de banlieue de l'AMT.</i>			
Objectif Actions	Permettre l'embarquement aux personnes en fauteuil roulant à la gare de Saint-Lambert, aux autres gares sur le territoire de la Montérégie et s'assurer que les aménagements requis soient disponibles sur l'ensemble du réseau. Finaliser l'implantation du projet pilote aux gares de train de Deux-Montagnes. Identifier les travaux à réaliser et acquérir les équipements nécessaires (lève-personne) pour l'embarquement à la gare de Saint-Lambert, aux autres gares sur le territoire de la Montérégie et sur l'ensemble du réseau		X X	
Constat	<i>Les embarcadères sont inexistantes ou éloignés de certains sites fréquentés par la clientèle du transport adapté.</i>			
Objectif Actions	Identifier les déficiences et proposer des actions pour améliorer l'accès des usagers Identifier les sites où les embarcadères sont déficients ou trop éloignés Rechercher des sites plus appropriés Identifier les améliorations à effectuer Évaluer la clientèle potentielle à ces arrêts ainsi que les coûts des améliorations Proposer des améliorations		X X X X X	
Constat	<i>Certains organismes de transport adapté (OTA) des MRC de la Montérégie ne participent pas au projet d'élargissement des déplacements métropolitains aux couronnes nord et sud mis en place par l'AMT. Le projet poursuit les objectifs suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Permettre aux usagers du transport adapté d'effectuer des déplacements métropolitains sur l'ensemble du territoire de l'AMT ;</i> • <i>Favoriser les échanges entre les organismes de transport et ainsi améliorer l'efficacité des opérations pour répondre à la demande des usagers.</i> 			
Objectif Actions	Promouvoir le projet de l'AMT pour assurer une gestion plus efficace des déplacements sur son territoire Sensibiliser les représentants des organismes et sociétés desservant le territoire de l'AMT Sensibiliser les représentants de la CMM et de la CRÉ de Longueuil Favoriser une réduction globale des coûts et un partage des frais entre les organismes de transport adapté (OTA), les organismes et sociétés desservant le territoire de l'AMT		X X X	
Constat	<i>Une diminution du nombre de détaillants vendant des titres de transport adapté. Les points de vente sont non adaptés et présentent des difficultés d'accès aux personnes en fauteuil roulant.</i>			

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

	AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Objectif Actions	Analyser les facteurs qui contribuent à la réduction de l'offre de service et à la non-adaptation physique des points de vente Analyser l'étendue du réseau de points de vente accessibles Identifier les points de vente non accessibles Évaluer la clientèle potentielle à ces points de vente Identifier les améliorations à effectuer en collaboration avec les propriétaires des points de vente Adapter prioritairement les points de vente non accessibles (ex. Saint-Bruno)		X X X X X	
Constat	La desserte territoriale et le niveau de service (heures et fréquence) du transport adapté sont moindres à Saint-Bruno que sur le reste du territoire de la Ville de Longueuil. <ul style="list-style-type: none"> • Service avec horaire limité de 11 h à 14 h et seulement pour les destinations suivantes : Métro de Longueuil et territoire de Beloeil. • Pas de service le soir et la fin de semaine. 			
Objectif Actions	N.B. : Comme l'objectif qui suit a été atteint en 2005, le constat qui précède est dorénavant caduc. Ajuster la desserte et le niveau de service du transport adapté à Saint-Bruno au même niveau que le territoire de la Ville de Longueuil (RTL) Évaluer les impacts et les coûts d'élargir la desserte et de normaliser le service sur le territoire de Saint-Bruno Rechercher un financement additionnel auprès du MTQ et de la Ville de Longueuil Uniformiser la desserte et le service normalisé sur le territoire de Saint-Bruno		X X X	
Constat	La tarification de la carte mensuelle est plus élevée pour les clients du transport adapté de Saint Bruno allant en direction de Beloeil, McMasterville et autres villes du territoire du CITVR (zone 6). <ul style="list-style-type: none"> • Tarif du laissez-passer mensuel plus élevé (149 \$ TRAM 6 vs 76 \$ local 2 zones CIT VR, 68 \$ local RTL). 			
Objectif Objectif Actions	Rechercher une tarification mensuelle moins élevée et plus équitable pour la clientèle du transport adapté de Saint-Bruno Examiner avec l'AMT la possibilité d'émettre un titre mensuel Saint-Bruno - couronne sud Examiner avec l'AMT la possibilité d'émettre un titre mensuel Saint-Bruno - couronne sud pour la clientèle du transport adapté Évaluer les impacts de cette nouvelle tarification Proposer une solution		X X X X	
Constat	La fréquence de service est insuffisante, notamment en période de pointe et les fins de semaine.			
Objectif Actions	Examiner les périodes et les heures de la journée où le niveau de service est insuffisant et envisager la possibilité d'augmenter le nombre de minibus en circulation Identifier les périodes et les heures de la journée où le niveau de service est insuffisant		X	

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

	AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
	Préciser les besoins des usagers (heures et fréquence de service) Évaluer la clientèle potentielle et les coûts Proposer des ajustements de service		X X X	
Constat	<i>Il y a une insuffisance de taxis adaptés pour la clientèle en fauteuil roulant. Parallèlement à ce constat, on note la non-utilisation des budgets disponibles pour la conversion des taxis (19 000 \$ provenant du MTQ par véhicule).</i>			
Objectif Actions	Inciter le sous-traitant à accroître le nombre de véhicules adaptés en bénéficiant du programme de subvention du MTQ Promouvoir le programme de subvention du MTQ auprès du sous-traitant et des propriétaires des véhicules taxis Nombre de véhicules adaptés en bénéficiant du programme de subvention du MTQ		X X	
Constat	<i>Les services de transport bénévole et communautaire n'ont pas d'accès direct à un débarcadère. Les chauffeurs bénévoles reçoivent des contraventions.</i>			
Objectif Actions	Aménager des espaces réservés au transport bénévole et médical (Métro Longueuil et établissements de santé importants, ex. : hôpitaux) et émettre des vignettes de stationnement aux transporteurs Sensibiliser les préposés au stationnement et les policiers au respect de ces vignettes		X	
Constat	<i>La clientèle des services de transport bénévole et médical subit des pertes de temps importantes dans les congestions routières, particulièrement sur le pont Champlain.</i>			
Objectif Actions	Donner accès aux voies réservées pour accélérer le transport bénévole et médical Identifier les voies réservées Modifier la réglementation s'appliquant aux voies réservées en faveur du transport médical et bénévole Sensibiliser les autorités compétentes Mettre en place un système d'identification (vignette, pictogramme, etc.) pour véhicules autorisés			X X X X
Constat	<i>Il y a un manque de débarcadères pour le transport médical.</i>			
Objectif Action	Aménager des espaces gratuits réservés au transport médical afin de permettre aux bénévoles d'accompagner dans les établissements de santé Exiger des établissements de santé que des espaces soient attribués et réservés pour le transport médical			X

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Constat	<i>La présence d'obstacles (mobilier urbain, terrasses, etc.) dans l'emprise publique cause des difficultés aux personnes amblyopes et non-voyantes.</i>			
Objectif Actions	Planifier des aménagements et des dégagements qui tiennent compte de toutes les clientèles et en particulier des personnes amblyopes et non-voyantes Évaluer les besoins de ces personnes Consulter les organismes susceptibles de soutenir la réflexion Établir des normes ainsi qu'une politique d'accès universel S'assurer de l'application de ces normes et de la mise en œuvre d'une politique d'accès universel Sensibiliser les concepteurs et gestionnaires	X X X X X		
Constat	<i>Le virage à droite sur feu rouge (VDFR) à certains carrefours présente des dangers pour plusieurs clientèles et en particulier pour les personnes amblyopes et non voyantes.</i>			
Objectif Actions	Voir à ce que les VDFR soient plus sécuritaires plus particulièrement aux endroits les plus à risque Évaluer l'application du VDFR aux endroits dangereux Ajouter des signaux sonores aux traverses les plus achalandées et les rendre conformes aux normes actuelles	X X		
Constat	<i>Les personnes non voyantes ont un accès restreint à l'information.</i>			
Objectif Action	Rendre accessible l'information et la documentation pour les personnes non voyantes de façon à permettre leur autonomie Rendre accessible la documentation en médias substituts, par exemple en braille, sur cassette audio ou en gros caractères		X	
Constat	<i>La hauteur variable des trottoirs contraint la correspondance aux normes pour les autobus à plancher surbaissé.</i>			
Objectif Action	Uniformiser la hauteur des trottoirs de la Ville de Longueuil afin de permettre l'accès aux fauteuils dans les autobus à plancher surbaissé Établir et harmoniser des normes pour l'agglomération de Longueuil quant aux hauteurs de trottoir et voir à les faire respecter	X		
Constat	<i>Plusieurs artères présentent des dangers pour les piétons</i>			
Objectif Action	Identifier les sites dangereux pour les piétons et améliorer les conditions pour éviter des conflits et les accidents Renforcer la sécurité par l'implantation de traverses aux carrefours ou en section de rue près des écoles, équipements publics, résidences pour personnes âgées, métro et des îlots centraux de refuge sur les artères importantes (ex. boulevard Taschereau)	X		
Constat	<i>La sécurité des traversées piétonnes est déficiente.</i>			

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

	AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Objectif Actions	Améliorer les traversées piétonnes aux intersections et en section de rues Installer des feux piétons avec décompteur Réduire les traversées avec l'implantation d'avancées de trottoirs, d'îlots refuge, etc.	X X		
Constat	<i>L'absence ou l'insuffisance d'éclairage dans certains secteurs est une source d'insécurité.</i>			
Objectif Actions	Améliorer la sécurité avec un éclairage adapté Identifier les secteurs problématiques Proposer des solutions pour améliorer le sentiment d'insécurité dans ces secteurs	X X		
Constat	<i>Peu d'emplacements ont été identifiés pour le stationnement de véhicules partagés.</i>			
Objectif Actions	Planter plus de stationnements de véhicules partagés Identifier les endroits potentiels où il serait possible d'implanter de nouveaux stationnements de véhicules partagés Élaborer les procédures et les normes pour permettre l'implantation de nouveaux points de service de véhicules partagés			X X
	LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS			
Constat	<i>La réorganisation en cours des services de police entraîne des modifications de stratégies qui ont des impacts sur les programmes communautaires et dans le milieu scolaire.</i>			
Objectif Action	La police communautaire doit s'arrimer avec les ressources du milieu au moment de l'implantation des programmes Actions à bonifier en fonction du plan de prévention/lutte à la violence et à la criminalité	X		
Constat	<i>Il existe une disparité entre les arrondissements en matière de disponibilité de services communautaires. Il faut compter sur un partenariat nouveau de concertation.</i>			
Objectif	Statuer sur le niveau minimal de services dans un contexte de proximité			
Action	Se doter d'un plan d'action pour assurer la mise à niveau à l'échelle du territoire	X		

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES				
LA LUTTE À L'EXCLUSION SOCIALE				
Constat	<i>Pour plusieurs personnes, notamment les nouveaux arrivants issus de l'immigration, l'intégration en emploi représente des difficultés. Comme l'intégration économique constitue généralement une condition facilitante en vue de l'intégration culturelle et sociale, il y a lieu de développer des stratégies en vue de faciliter l'intégration en emploi, notamment en favorisant la reconnaissance des acquis.</i>			
Objectif	Favoriser le réseautage entre les organismes d'accueil et d'intégration et les partenaires du milieu			
Objectif	Sensibiliser les entreprises longueuilloises à l'intégration de la main-d'œuvre immigrante, en collaboration avec les ressources du milieu			
Objectif	Connaître la réalité de l'intégration des communautés immigrantes afin de favoriser l'accès au marché du travail			
Constat	<i>L'accès à l'emploi apparaît comme un facteur essentiel pour favoriser l'inclusion sociale. Des préoccupations sont manifestées quant à la création d'emplois, l'accessibilité au travail et la redistribution de la richesse.</i>			
Objectif Actions	Définir des orientations municipales favorisant l'accessibilité aux emplois, l'implantation et la rétention de ceux-ci Favoriser la rétention et l'implantation de nouvelles entreprises en mesure de susciter la création d'emplois Étendre les circuits de transport en commun en vue de permettre le déplacement des travailleurs vers les parcs industriels			
Constat	<i>L'accès au travail s'avère un cheminement très difficile pour les personnes vivant l'exclusion sociale.</i>			
Objectif Actions	Soutenir les personnes exclues dans leur cheminement vers l'emploi (incluant les jeunes) Développer des mécanismes facilitateurs pour favoriser l'insertion sociale des personnes vivant l'exclusion Développer des liens entre les divers organismes qui font partie du cheminement			
Constat	<i>Les personnes immigrantes vivent des difficultés d'intégration sur les plans social et culturel.</i>			
Objectif	Développer des stratégies favorisant l'intégration sociale et culturelle des citoyens issus de l'immigration			
Objectif Action	Développer des stratégies favorisant la sensibilisation des citoyens de la société d'accueil à la réalité du citoyen en processus d'intégration Favoriser la mise en place d'événements porteurs d'échanges interculturels			

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

	AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Constat	<i>Des situations d'exclusion sont vécues par les enfants dans le cadre scolaire.</i>			
Objectif Actions	Retrouver des espaces libres pour tous Rendre accessible la cour d'école aux heures des repas et après les heures scolaires Analyser les effets qu'engendre la mise en place de certains coûts (frais de garde, effets scolaires, etc...) et de l'exclusion qui en résulte		X X	
Constat	<i>Les programmes et services sont difficiles d'accès pour les personnes immigrantes.</i>			
Objectif Actions	Rendre accessible les différents programmes et services S'assurer que « la foire aux questions » du site Internet de la Ville de Longueuil comporte des références aux services d'accueil et d'intégration s'adressant aux citoyens issus de l'immigration Traduire certaines sections du site Internet de la Ville de Longueuil dans les langues les plus usuelles outre le français et l'anglais	X X		
Constat	<i>Il y a un manque de ressources de première ligne adaptées aux besoins des personnes sans domicile fixe. L'implantation de nouvelles ressources est difficile (ressources d'hébergement et transitoires).</i>			
Objectif Actions	Développer des mécanismes favorisant l'implantation de ressources répondant aux besoins des personnes sans domicile fixe Favoriser le développement de ressources en adaptant les règlements en vigueur en matière de zonage Définir des politiques claires concernant ce type de ressources Considérer ce type de besoins dans la perspective du développement et du redéveloppement des milieux de vie			X X X
Constat	<i>Il y a un manque de ressources pour l'apprentissage du français langue seconde pour les personnes déjà scolarisées ou non.</i>			
Objectif Actions	Soutenir le développement de programmes Sensibiliser le MICC Organiser des visites guidées pour ces personnes Revendiquer une enveloppe de services correspondant aux besoins de la population afin d'obtenir les ressources appropriées			X X X
Constat	<i>La disponibilité et l'accès aux ressources et aux services sont insuffisants et inadéquats pour répondre aux besoins actuels des personnes vivant avec des problématiques multiples de santé mentale, de déficience intellectuelle, de toxicomanie, d'analphabétisme fonctionnel ou non fonctionnel, etc. La préoccupation à l'égard d'un accès universel aux services n'est pas étendue.</i>			

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

Objectif Actions	Assurer à tous les citoyens l'accessibilité à l'information, aux services et aux lieux publics Assurer une accessibilité directe à une personne ressource au besoin lors de l'utilisation du service de messagerie automatisée de la Ville Lors de transferts de responsabilités, assurer l'accessibilité de l'information sur les services et activités s'adressant aux personnes démunies Développer des ressources de répit pour les aidants naturels	X		X X
Constat	<i>Les personnes vivant l'exclusion sociale se retrouvent souvent sur des listes d'attente. Pour contrer ce problème, certaines organisations font disparaître leurs listes d'attente.</i>			
Objectif	Sensibiliser les partenaires publics à cette problématique			X
Objectif	Identifier les solutions à mettre en œuvre			X
	L'AMÉNAGEMENT URBAIN, ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE PUBLIQUE			
Constat	<i>Au cours des dernières décennies, le développement urbain et l'aménagement du territoire ont eu pour conséquences un accès limité aux milieux naturels et une dégradation des fonctions écologiques de ces ressources.</i>			
Objectif Actions	Améliorer l'accès aux berges et aux autres milieux naturels pour les usagers et favoriser l'utilisation des espaces bleus à des fins récréatives Maintenir à jour un inventaire et procéder à une caractérisation des milieux naturels Identifier les milieux à protéger et à restaurer Développer des plans d'action pour restaurer et conserver les milieux naturels identifiés selon leur usage (récréatif, conservation, protection, etc.)	X X X		

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
AXE 2 - LE SOUTIEN À LA VIE COMMUNAUTAIRE				
LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE				
Constat	<i>La précarité financière des organismes du milieu entraîne une insuffisance de personnel et une incapacité à garantir la pérennité des services.</i>			
Objectif Action	N.B. : Constat partagé par les champs d'activité logement et sécurité des personnes et des biens. Évaluer l'impact du soutien actuel de la Ville de Longueuil et analyser les possibilités de l'accroître Poursuivre le développement des politiques de soutien, notamment en facilitant l'accès aux infrastructures	X		
Objectif	Sensibiliser les différentes instances en mesure d'accroître le soutien aux organismes (gouvernements, etc.)			X
Objectif	Maintenir la participation de la ville dans la Grande guignolée des médias		X	
Constat	<i>Il faudrait assurer la consolidation des services de deuxième niveau et développer les services de troisième niveau (voir glossaire, p.73).</i>			
Objectif	Consolider les projets existants dans ces deux niveaux pour les rendre accessibles à tous les arrondissements			X
Objectif	Étendre à tous les arrondissements les projets constituant les meilleures pratiques			X
Objectif	Développer les partenariats nécessaires à la mise sur pied de nouveaux projets répondant aux besoins de deuxième et troisième niveau			X
Constat	<i>Il existe une disparité entre les différentes politiques de reconnaissance et de soutien des arrondissements.</i>			
Objectif	Harmoniser les politiques de reconnaissance et de soutien en vigueur dans les arrondissements (<i>PRIORITÉ DE L'AXE 2 en sécurité alimentaire</i>)	X		
Constat	<i>La rotation des représentants des organismes sur les tables de concertation a un effet de contre-productif sur le cours des travaux.</i>			
Objectif	Maintenir et consolider les services actuels Reconnaître l'insuffisance du financement de base des organismes et sensibiliser les ministères concernés Réévaluer les valeurs qui sous-tendent tous les lieux de concertation Dans un souci de continuité des travaux des diverses tables de concertation, mettre sur pied des comités d'accueil assurant la mise à niveau des nouveaux venus			X X X

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

	AXE 2 - LE SOUTIEN À LA VIE COMMUNAUTAIRE	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
	LE LOGEMENT			
Constat	<i>Il y a un manque de soutien aux organismes qui désirent promouvoir des projets de logement où qui ont à assumer la gestion de bâtiments.</i>			
Objectif Actions	Développer un portail de soutien aux organismes promoteurs de projets de logements ou gestionnaires de bâtiments Soutenir la gestion technique, la formation administrative Rassembler l'information nécessaire et l'expertise disponible pour soutenir les organismes		X X	
Constat	<i>La situation précaire de plusieurs organismes communautaires, soutenus financièrement par des programmes ponctuels ou des programmes non récurrents doit nécessairement être considérée dans la perspective d'assurer une continuité dans la mise en place de ressources et de services.</i>			
Objectif	Poser des gestes favorisant la consolidation et la pérennité de l'action des organismes communautaires	X		
Objectif Actions	Favoriser l'implication des entreprises privées comme partenaires financiers Développer des activités favorisant le maillage avec des entreprises privées en vue de la réalisation de projets			X
	LA LUTTE À L'EXCLUSION SOCIALE			
Constat	<i>Le financement de base en soutien à la mission des organismes communautaires est inadéquat et souvent non récurrent.</i>			
Objectif	Développer des mécanismes de soutien variés facilitant l'obtention d'un financement de base par les organismes communautaires	X		
Objectif Actions	Développer des moyens de financement Soutenir les organismes dans la rédaction de projets de financement Soutenir les projets du milieu en phase de démarrage			X X

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

	AXE 2 - LE SOUTIEN À LA VIE COMMUNAUTAIRE	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Constat	<i>Le financement insuffisant des organismes communautaires agit comme un frein et nuit à la transparence et au développement du partenariat.</i>			
Objectif	Favoriser une action concertée dans l'établissement de priorités en matière de financement			X
Constat	<i>La situation des organismes oeuvrant auprès des personnes vivant l'exclusion et dont les revenus de base sont insuffisants est préoccupante.</i>			
Objectif Actions	Favoriser le développement d'interventions encourageant la réponse à des besoins Développer des mesures d'insertion sociale et professionnelle en partenariat avec les diverses instances concernées Développer des mesures de sécurité alimentaire			X X
	LA VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE			
Constat	<i>Bien que les critères de reconnaissance des organismes soient similaires d'un arrondissement à l'autre, des particularités existent : les modes de classification sont variables, il existe une disparité appréciable entre les ressources et services offerts et les politiques de tarification sont variables.</i>			
Objectif Actions	Harmoniser le soutien aux organismes à l'échelle municipale Établir des ententes entre l'arrondissement et la municipalité pour la reconnaissance et le soutien des organismes Mettre à niveau les différentes politiques au bénéfice du milieu.	X X		
Objectif	Considérer les organismes à rayonnement municipal dans l'harmonisation des politiques des arrondissements	X		
	L'AMÉNAGEMENT URBAIN, ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE PUBLIQUE			
Constat	<i>Les groupes du milieu en environnement n'ont pas accès au soutien administratif, technique, professionnel et financier des arrondissements ou de la Ville.</i>			
Objectif Actions	Reconnaître l'intervention des groupes environnementaux afin de les rendre éligibles au soutien municipal Élargir les politiques en vigueur pour inclure les groupes en aménagement et en environnement Développer une offre de service cohérente en fonction des types de besoins	X X		

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

	AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
	Encourager l'implication des groupes du milieu dans le développement et la réalisation de projets environnementaux (ex. : corvées de nettoyage, contrôle de l'herbe à poux, campagnes promotionnelles, etc.)			X
	LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE			
<i>Constat</i>	<i>Les problématiques de la précarité des emplois, de l'accessibilité aux parcs industriels, du coût élevé des logements ainsi que du transport ont, entre autres facteurs, une incidence directe sur l'alimentation (obésité, « malbouffe », etc.).</i>			
Objectif	Agir sur les causes fondamentales de l'insécurité alimentaire par des actions de prévention, de promotion et d'éducation visant à intervenir en amont des problèmes de sécurité alimentaire			
Action	Faire le lien avec les champs d'activité transport, logement et lutte à l'exclusion sociale pour les actions à mettre en place			X
Objectif	Réaliser des actions facilitantes sur les plans du revenu, de l'éducation, du système agroalimentaire, des politiques publiques, etc.			X
<i>Constat</i>	<i>La concentration géographique des grandes chaînes d'alimentation et la disparition d'épicerie de quartier au profit des dépanneurs occasionnent des problèmes d'accessibilité à une alimentation saine et abordable pour une population plus vulnérable.</i>			
Objectif	Valoriser les projets communautaires et de quartier qui favorisent le maintien des services alimentaires de quartier (taxation, urbanisme, partenariat, projets vie de quartier, revitalisation, etc.) (PRIORITÉ DE L'AXE 3 en sécurité alimentaire)			
	Faciliter de tels projets et consolider les projets existants telle l'épicerie collective avec le marché local			X
	Développer les circuits de transport en commun dans l'axe Est-Ouest			X
<i>Constat</i>	<i>Le milieu scolaire constitue un lieu de prédilection pour promouvoir de saines habitudes alimentaires.</i>			
Objectif	Développer le partenariat avec le réseau scolaire en rapport à la promotion, à la prévention et à l'éducation à une saine alimentation, auprès des jeunes, en collaboration avec le milieu			X
<i>Constat</i>	<i>Il y a une large présence de commerces de restauration rapide « malbouffe », à proximité des écoles.</i>			

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

	AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Objectif	Que la Ville de Longueuil participe à toute initiative visant à enrayer la « malbouffe » et utilise les moyens à sa disposition pour favoriser l'accès à une saine alimentation à proximité des écoles			X
	LE LOGEMENT			
<i>Constat</i>	<i>Il existe une pénurie de logements locatifs de type coopératif, social et privé à prix accessible compte tenu de la forte demande pour de tels logements. Le taux d'inoccupation des logements oscille, depuis quelques années, entre 0,5 % et 1,2 %. La population longueuilloise vieillit et de plus en plus de citoyens auront besoin de logements locatifs offrant des services liés au maintien de l'autonomie. Il en est de même pour certains citoyens fragilisés par un mauvais état de santé physique ou mentale. L'insuffisance de logements locatifs, à prix accessible et dotés de ressources physiques et humaines pouvant les soutenir est à déplorer.</i>			
Objectif	Faire l'acquisition de terrains voués au développement de projets de logements social	X		
Objectif	Inventorier les terrains vacants pouvant recevoir un immeuble locatif à prix accessible ainsi que les immeubles pouvant être convertis en logements locatifs à prix accessible, dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable	X		
Objectif	Augmenter le nombre de logements accessibles aux personnes handicapées en permettant la construction d'immeubles de plein pied (rez-de-chaussée au même niveau que le sol) et ce, sans diminuer le nombre de planchers par rapport aux immeubles avec demi sous-sol	X		
Objectif	Prévoir dans l'élaboration du plan d'urbanisme des sites et/ou zones voués au développement du logement social	X		
Objectif	Sensibiliser les corporations religieuses et les commissions scolaires à la réaffectation et au recyclage de bâtiments	X		
<i>Constat</i>	<i>Les familles ayant de nombreux enfants éprouvent des difficultés à se loger convenablement faute de logements locatifs de grande dimension et du fait qu'elles subissent les effets de l'exclusion sociale.</i>			
Objectif Action	Faciliter l'accès des familles nombreuses à des logements adéquats Sensibiliser les groupes communautaires et les organismes publics et privés à la nécessité de prévoir un certain nombre de logements destinés à des familles nombreuses lors du développement de projets immobiliers locatifs	X		

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

	AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Objectif	Intervenir auprès du service de l'urbanisme pour l'adoption d'un règlement facilitant la réalisation de logements pour les familles nombreuses	X		
Objectif	Créer un programme d'accès à la propriété			X
	LE TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES			
Constat	<i>Dans certains secteurs résidentiels et industriels, l'absence de trottoirs est une source d'inconfort pour les piétons. Les sentiers piétonniers, lorsque existants sont souvent discontinus. Les trottoirs sont d'une largeur souvent insuffisante et leur hauteur souvent variable.</i>			
Objectif	<i>Dans l'optique de redonner vie au quartier en privilégiant une approche de proximité des services, procurer aux citoyens une plus grande autonomie de déplacement en proposant des aménagements piétonniers adéquats</i>			
Actions	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les endroits problématiques Proposer des cheminements piétons plus sécuritaires Ajuster la hauteur et élargir certains trottoirs Planter judicieusement le mobilier urbain (bancs, poubelles, éclairage, plans de ville) Organiser plus adéquatement les cheminements piétons des stationnements des centres commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> X X X X X 		
Constat	<i>Même à l'échelle du quartier, il est possible de noter certaines manifestations d'insécurité lors de déplacements autonomes. Aucune rue ou section n'est réservée exclusivement aux piétons.</i>			
Actions	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les zones problématiques Créer des zones où la vitesse limite est fixée à 30 km/h Faire la promotion pour le respect des piétons Étudier la possibilité de créer des sections de rue réservées aux piétons 	<ul style="list-style-type: none"> X X X X 		
Constat	<i>Il y a peu de projets pour réduire l'usage de l'automobile en faveur des modes de déplacement alternatifs (marche, vélo, etc.).</i>			
	Encourager la marche et l'usage du vélo en complétant des aménagements adaptés à l'échelle du quartier	X		
Constat	<i>Il est difficile d'intégrer l'ensemble des modes de transport et de créer des pôles intermodaux.</i>			
Actions	Repenser le partage de la voirie	X		

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
	Favoriser l'intermodalité aux pôles générateurs de déplacements		X	
Constat	<i>Les réseaux de sentiers multifonctionnels ne sont pas intégrés à l'échelle municipale et sont conçus davantage à des fins récréatives qu'utilitaires.</i>			
Actions	Considérer des objectifs de déplacement utilitaire au moment de la création des itinéraires Compléter le réseau cyclable parfois discontinu	X X		
Constat	<i>L'accès aux bâtiments, à l'environnement et à certains services présente des difficultés aux personnes handicapées, amblyopes et non voyantes.</i>			
Objectif Actions	Assurer un accès sécuritaire aux personnes non voyantes Fixer des normes de dégagement à faire respecter Installer des feux sonores	X X		
Objectif	Faire respecter les normes de construction qui doivent non seulement répondre au Code national du bâtiment mais aussi qui vont au-delà de celles-ci, notamment pour les personnes non voyantes	X		
Objectif	Faciliter l'accès à certains services (circuits d'autobus, guichets automatiques, etc.)	X		
LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS				
Constat	<i>Les intervenants ne disposent pas d'un portrait complet des clientèles selon les milieux de vie.</i>			
Objectif Actions	Développer des outils permettant de mieux soutenir les organisations Développer un réseau de veille et d'échange permettant aux intervenants d'obtenir une meilleure lecture de la situation de certaines clientèles vulnérables et des clientèles qui vivent l'exclusion Dresser le portrait de la diversité culturelle sur le territoire	X X		
Constat	<i>Il y a accroissement du sentiment d'insécurité dans la population, particulièrement pour les clientèles vulnérables. Aussi, les citoyens vivent des situations d'insécurité dans certains lieux, dans certaines situations ou s'inquiètent pour leurs proches (violence, notamment la violence conjugale, aménagements déficients, manque de signalisation, non-application et non-respect des règles).</i>			

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

	AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Objectif	Considérer les nombreuses problématiques socio-urbaines telles que la toxicomanie, la prostitution, les tensions interraciales, la violence et celles plus spécifiquement liées aux clientèles vulnérables et développer des programmes favorisant la responsabilisation des individus	X		
Objectif Actions	Favoriser un travail de proximité dans les quartiers et dans les milieux de vie et développer une vision globale partagée entre les partenaires Favoriser les projets communautaires qui développent le sentiment d'appartenance à la communauté et la mise en place de services de proximité Augmenter les interventions et les présences sur le terrain, dans les rues, dans les quartiers, dans les parcs etc. Cette présence peut être policière ou civile Revitalisation de certains quartiers et développement de la vie de quartier	X X	X	
Constat	<i>La question des relations interculturelles et en particulier la perspective de tensions interraciales constitue une préoccupation de premier plan.</i>			
Objectif	Se doter d'une politique en matière de relations interculturelles	X		
Objectif	Adapter la composition du comité consultatif municipal sur les relations interculturelles en fonction de la représentativité du milieu	X		
	LA LUTTE À L'EXCLUSION SOCIALE			
Constat	<i>Il y a un grand questionnement en regard de la mixité sociale qui est réduite et même absente dans certains milieux. Des préoccupations sont énoncées quant à l'importance d'assurer une qualité de vie dans le cadre du développement et du redéveloppement des milieux.</i>			
Objectif	Adapter l'ingénierie aux réalités et caractéristiques urbaines et sociales	X		
Objectif	Favoriser la mixité sociale dans le plan d'urbanisme	X		
Objectif	Assurer l'accessibilité universelle dans les milieux de vie	X		
Objectif	Assurer la mise en place de services de proximité	X		
Objectif	Établir des normes de construction favorisant la qualité de vie dans les logements	X		
Objectif	Mettre en place des mécanismes de participation des citoyens dans l'élaboration des plans de développement et redéveloppement des milieux de vie	X		

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE				
Constat	<i>La problématique des personnes âgées ou avec un handicap physique ou intellectuel résidant en centre d'accueil ou d'hébergement, n'a pas été abordée dans la présente démarche.</i>			
Objectif	Inclure les personnes vivant dans un centre d'accueil dans une étape ultérieure			X
Constat	<i>On dénote un manque d'accessibilité de certains aux aménagements et équipements urbains.</i>			
Objectif Actions	Implanter le concept de l'accessibilité universelle dans le plan d'urbanisme Favoriser la mise en place d'unités de logements accessibles pour les personnes à mobilité réduite Assurer l'accessibilité aux ressources et services	X X		
Constat	<i>En regard d'une croissance de la population vieillissante, des questionnements sont soulevés quant à la qualité de leur milieu de vie et à la diversité des milieux de vie disponibles sur le marché.</i>			
Objectif Actions	Développer de nouvelles approches, proposer un marché plus diversifié en terme d'offre de produits et de services Favoriser l'occupation bi-générationnelle dans le logement unifamilial Établir des mesures de soutien efficaces pour le maintien à domicile des personnes âgées Faire une étude sur les besoins et les intérêts des personnes âgées Favoriser la dimension sociale dans les milieux de vie des personnes âgées (activités intergénérationnelles, ressources, aménagements)		X X X X	
L'AMÉNAGEMENT URBAIN, ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE PUBLIQUE				
Constat	<i>Plusieurs actions pourraient être mises en œuvre par l'entremise du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme pour améliorer la qualité de vie des citoyens.</i>			
Objectif	Entre autres considérations, les outils de développement du territoire (schéma d'aménagement et plans d'urbanisme) devront tenir compte de l'évolution de la population (ex. vieillissement)	X		
Objectif	Les outils de développement du territoire devront aussi prendre en compte la question de l'accessibilité universelle favorisant une pleine autonomie de tous les citoyens (personnes vivant avec un handicap, personnes non-voyantes,...). Le développement durable et la qualité de vie devraient servir de toile de fond au moment de la conception de tout projet d'aménagement			

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

	AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Actions	<p>Élaborer une politique de restauration, de mise en valeur et de protection des milieux naturels</p> <p>Élaborer une politique de protection des zones inondables</p> <p>Élaborer un plan vert (plantation d'arbres) en particulier dans les nouveaux quartiers résidentiels et dans les zones commerciales et industrielles</p> <p>Développer la réglementation pour protéger les arbres et promouvoir des programmes encourageant la plantation d'arbres</p> <p>Améliorer le paysage urbain, notamment le boulevard Taschereau qui devrait être considéré dans le cadre des orientations municipales en matière d'embellissement</p> <p>Poursuivre l'adaptation de la signalisation municipale, voire à la développer, en particulier sur les réseaux routiers et cyclables</p> <p>Améliorer l'éclairage dans plusieurs lieux publics extérieurs pour accroître le sentiment de sécurité</p> <p>Développer des stratégies pour réduire l'utilisation des véhicules, réduire l'espace de stationnement voué aux automobiles et favoriser une meilleure circulation piétonnière</p> <p>Protéger et revitaliser le territoire agricole pour contrer le morcellement foncier, la coupe de boisés d'intérêt et l'augmentation des véhicules motorisés</p> <p>Poursuivre le projet pilote « Continuum ville-campagne »</p> <p>Concevoir et appliquer rigoureusement sur l'ensemble du territoire un règlement sur la propreté et l'hygiène publique destiné aux propriétaires de chiens</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>		
Constat	<i>Le territoire bâti prend de plus en plus d'importance. Pour des considérations économiques, sociales et environnementales, il devient pertinent de réduire l'étalement urbain, voire d'y mettre fin.</i>			
Objectif	Favoriser une densification favorable à l'implantation et à la survie des services de proximité tels commerces de tous genres, lieux de rencontres, écoles, garderies, centres communautaires, etc.			
Actions	<p>Circonscrire nos efforts à densifier sans préjudice à la conservation des milieux naturels</p> <p>Favoriser la densification graduelle, ce qui améliorerait l'offre de proximité des services de transport et la mixité sociale</p> <p>Sensibiliser la population aux bienfaits de la densification et à la vie de quartier</p> <p>Prévoir la disponibilité de parcs et d'espaces verts et, au besoin, cibler des terrains qui y seraient voués dans l'avenir</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>		
Constat	<i>On constate un dépérissement de certains quartiers. Des services (commerces, institutions,...) indispensables quittent pour des milieux plus récents, pour des lieux plus modernes. Des lieux d'échange, d'apprentissage, de vie sociale et communautaire (églises, écoles,...) ferment les portes et sont mis en vente.</i>			
Objectif	Favoriser et encourager la revitalisation des quartiers anciens afin d'améliorer la santé des communautés et créer des milieux de vie stimulants et dynamiques en intervenant auprès des gouvernements supérieurs			
Actions	<p>Participer à la création de programmes d'aide à la rénovation et à l'acquisition des immeubles</p> <p>Favoriser l'application d'un code du logement pour assurer la sécurité et la salubrité des habitations (voir p. 27 et 28)</p> <p>Poursuivre et accroître l'implication de la Ville dans la livraison actuelle des programmes de subvention à l'amélioration de l'habitat et en assurer la promotion</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>		
Constat	<i>Le vieillissement de la population devient un facteur préoccupant, notamment en matière de sécurité, d'isolement et d'institutionnalisation.</i>			

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

	AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Objectif Actions	<p>Favoriser des approches de co-habitation intergénérationnelles</p> <p>Dans cette perspective, la détermination de normes supérieures en matière d'insonorisation de bâtiments à logements multiples favoriserait l'implantation d'une approche de mixité de clientèles (familles, personnes âgées,...)</p> <p>Faire la promotion des programmes d'habitation partagée</p> <p>Adopter un règlement de zonage pour les logements partagés tout en portant une attention particulière aux logements situés au sous-sol puisqu'il y a risque de formation de moisissures et, par conséquent, de problèmes de santé</p>	X X X		

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

	AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
	LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE			
<i>Constat</i>	<i>Il y a une méconnaissance des ressources existantes de premier et de deuxième niveau (voir glossaire, p. 73) par la population et par le réseau d'entraide lui-même.</i>			
Objectif	Dresser un portrait municipal des ressources en sécurité alimentaire et catégoriser l'intervention des acteurs			X
Objectif	Former des ressources en accueil et référence			X
Objectif	Développer une stratégie de communication et de promotion, via un « réseau des réseaux » (voir glossaire, p. 73)			X
Objectif Action	Apporter une attention particulière aux personnes issues des communautés ethnoculturelles Prévoir des stratégies de communication permettant de rendre l'information accessible aux personnes immigrantes			X
<i>Constat</i>	<i>Il est difficile de rejoindre les personnes âgées.</i>			
Objectif	Identifier les moyens de rejoindre cette clientèle (N.B. : apporter une attention particulière aux personnes âgées issues des communautés ethnoculturelles)			X
Objectif	Optimiser les lieux de concertation existants ou, si nécessaire, mettre en place des mécanismes équivalents			X
<i>Constat</i>	<i>Il y a méconnaissance des retombées économiques de la sécurité alimentaire.</i>			
Objectif	Analyser les retombées économiques des projets en sécurité alimentaire (en collaboration avec Développement Économique Longueuil)			X
Objectif	Saisir l'occasion d'événements médiatisés pour faire connaître l'apport et la valeur de la contribution du milieu de la sécurité alimentaire (ex. : Mois de la nutrition, Journée mondiale du refus de la misère, Grande guignolée des médias)			X
<i>Constat</i>	<i>Les besoins sont différents d'un quartier à l'autre ou d'un arrondissement à l'autre. Il y a méconnaissance des besoins sur l'ensemble du territoire.</i>			
Objectif	Dresser le portrait des besoins de chacun des arrondissements et les considérer dans une perspective globale de développement pour l'ensemble du territoire municipal			X

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Constat	<i>Il y a un manque d'information, de sensibilisation et de valorisation des saines habitudes alimentaires. Le milieu scolaire constitue un milieu de choix pour réaliser des actions structurantes.</i>			
Objectif	Établir un partenariat entre le réseau scolaire et le milieu			X
Objectif	Participer à la mise sur pied d'activités se déroulant après l'école			X
Constat	<i>Il y a un manque de formation des intervenants « du réseau des réseaux » (voir glossaire, p. 73).</i>			
Objectif	Voir à la formation des ressources pour développer un langage commun et des approches communes d'accueil, d'évaluation et de référence des personnes dans le besoin			X
Objectif	Dresser un portrait des programmes de formation disponibles et en assurer la diffusion			X
LE LOGEMENT				
Constat	<i>Faute de connaissance des ressources et des programmes existants, le citoyen n'a pas accès aux services pouvant l'aider à mieux se loger.</i>			
Objectif	Permettre au citoyen d'avoir accès à des services d'aide et d'accompagnement concernant les ressources et les services disponibles en matière d'habitation			
Actions	Réunir les acteurs en vue de trouver les moyens pour répondre aux besoins des citoyens en matière d'habitation Orienter les citoyens pour obtenir des informations sur les services en habitation Soutenir les citoyens dans leurs recherches Réaliser un inventaire dynamique des ressources et services en matière d'habitation		X X X X	
Constat	<i>Plusieurs ménages, dans leur recherche d'un logement, subissent une discrimination basée sur l'origine ethnique, la condition économique, la présence d'enfants, le statut familial, etc.</i>			
Objectif	Sensibiliser les citoyens et les propriétaires à adopter un comportement évitant toute forme d'exclusion sociale			

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION				
Action	Réaliser des activités médiatiques de sensibilisation		X	
LE TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES				
Constat	<i>Le manque de civisme et l'intolérance sont présents dans les terminus, les autobus et abribus, provoquant un sentiment d'insécurité auprès de la clientèle. On constate un manque de respect des places réservées à bord des autobus aux personnes à mobilité réduite, des voies réservées et des mesures préférentielles pour les autobus.</i>			
Objectif	Accroître la surveillance et la prévention dans les terminus, autobus et abribus		X	
Objectif Actions	Réaliser diverses campagnes d'information et de sensibilisation au civisme et à la tolérance Accroître la surveillance et la prévention Appliquer la réglementation et sanctionner les délinquants. Mettre sur pied une campagne d'information et de sensibilisation au civisme et à la tolérance auprès de la population et de la clientèle en transport en commun Poursuivre les campagnes de sensibilisation des automobilistes sur le respect des voies réservées		X X X X	
Constat	<i>Le mode de conduite de certains chauffeurs est inadéquat (freinage brusque et démarrage en trombe). On remarque de l'impolitesse provenant de certains chauffeurs envers la clientèle avec enfants.</i>			
Objectif Actions	Poursuivre et renforcer l'application des procédures mises en place au RTL Revoir et renforcer les volets touchant la conduite et le service à la clientèle dans la formation des chauffeurs Identifier et mener des enquêtes sur les plaintes Rencontrer les chauffeurs fautifs et appliquer au besoin des mesures disciplinaires			X X X
Constat	<i>Il y a peu d'initiatives ou de mesures incitatives pour encourager le covoiturage.</i>			
Objectif Actions	Accroître la promotion du covoiturage et mettre en place des moyens incitatifs Faire la promotion du covoiturage pour se rendre au travail, aux lieux d'enseignement, d'activités, etc. Informé et sensibiliser les citoyens aux inconvénients du transport individuel (endettement, stress, perte de temps, pollution, etc.) Étudier la possibilité d'implanter des voies réservées au covoiturage avec des voies d'occupation à taux élevé (VTOE)			X X X

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION				
Constat	<i>Il y a méconnaissance de l'existence de services de location de véhicules partagés.</i>			
Objectif Actions	Promouvoir les services de location de véhicules partagés Mentionner l'option des véhicules partagés dans les campagnes concernant le transport, l'environnement et les services aux citoyens Développer des incitatifs			X X
Constat	<i>Peu de citoyens utilisent le vélo pour se rendre à l'école, aux gares, au métro, aux équipements publics et aux centres commerciaux.</i>			
Objectif Actions	Faire davantage la promotion de l'utilisation du vélo pour les déplacements utilitaires Sensibiliser les citoyens aux bienfaits de l'utilisation du vélo (forme physique, mode écologique, etc.). Instaurer des moyens incitatifs comme des vélos en libre-service au métro et aux gares, implanter des stationnements plus sécuritaires, etc.	X X		
Constat	<i>Plusieurs automobilistes ne respectent pas la priorité des piétons aux intersections et traverses piétonnes.</i>			
Objectif Actions	Promouvoir le respect de la priorité des piétons aux intersections et traverses piétonnes auprès des automobilistes Faire des campagnes pour rappeler et faire respecter la priorité aux piétons Ajouter les mentions priorités et amendes aux panneaux de signalisation de traverses piétonnes.	X X		
Constat	<i>Plusieurs piétons et cyclistes ne respectent pas la signalisation routière.</i>			
Objectif Action	Promouvoir le respect de la signalisation auprès des piétons et des cyclistes. Faire des campagnes pour rappeler et faire respecter la signalisation aux piétons et aux cyclistes	X		
Constat	<i>Il y a non-respect des espaces de stationnement réservés aux détenteurs de vignettes de personnes handicapées.</i>			
Objectif Action	Accroître le nombre de contraventions en cas d'infraction Rencontrer le Service de police de la Ville de Longueuil pour développer une stratégie d'intervention	X		
Constat	<i>Il y a une insuffisance de taxis adaptés pour la clientèle en fauteuil roulant. Parallèlement à ce constat, on note la non-utilisation des budgets disponibles pour la conversion des taxis (19 000\$ provenant du MTQ par véhicule).</i>			
Objectif	Atteindre le nombre de taxis adaptés selon les objectifs du programme pour la région			

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
	AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION			
Actions	Identifier les obstacles			X
	Évaluer la possibilité pour certains CAB de faire adapter une camionnette Identifier des solutions Développer un programme de sensibilisation Sensibiliser les compagnies de taxi Établir un échéancier pour convertir le nombre de taxis nécessaires pour les prochaines années et en faire le suivi			X X X X X
Constat	<i>Une surtarification de 20 \$ est appliquée illégalement par les compagnies de taxi privé pour le service de transport adapté des personnes en fauteuil roulant motorisé (mini fourgonnette adaptée).</i>			
Objectif	Éliminer toute surcharge tarifaire			
Objectif Actions	Appliquer le tarif prévu selon la loi, soit la même tarification qu'un déplacement par taxi régulier (non adapté) Informé et dénoncer une telle pratique Informé les citoyens des endroits pour porter plainte dans le cas de surfacturation illégale de 20 \$			X X
	LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS			
Constat	<i>Les citoyens ont des perceptions et vivent des situations d'insécurité (violence, aménagements déficients, manque de signalisation, non-respect et non-application des règles). Des programmes variés sont développés en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Les mesures sont souvent méconnues des citoyens.</i>			
Objectif	Favoriser une meilleure connaissance des programmes existants	X		
Objectif	S'engager à desservir toutes les clientèles, notamment les communautés ethnoculturelles	X		
Objectif Actions	Évaluer la pertinence de se doter d'une politique interculturelle en matière de sécurité Poursuivre et approfondir l'inventaire et l'analyse des ressources et services en favorisant la mise en commun des répertoires existants Assurer la diffusion auprès des citoyens et des intervenants du milieu	X X		
Objectif	Développer une meilleure connaissance des clientèles vulnérables (jeunes, adolescents, femmes, parents, personnes âgées, nouveaux arrivants et			

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION				
personnes handicapées) et promouvoir davantage les mesures s'adressant à celles-ci				
Actions	Favoriser l'échange d'informations portant sur les clientèles spécifiques entre les différents intervenants du milieu (municipaux, communautaires, institutionnel, etc.) Développer des mécanismes d'échange afin de permettre à tous les intervenants du milieu de bénéficier d'une actualisation continue de ces informations Adapter les outils et les stratégies de diffusion pour rejoindre les groupes d'individus ciblés en tenant compte de la multiethnicité et des milieux de vie		X X X	
Objectif	Développer un message positif pour rejoindre le citoyen			
Action	Faire connaître et promouvoir les programmes, les actions positives et les bilans de la municipalité en matière de lutte à la criminalité	X		
LA LUTTE À L'EXCLUSION SOCIALE				
Constat	<i>Il y a absence d'un portrait global des personnes vivant sous le seuil de pauvreté.</i>			
Objectif	Posséder une meilleure connaissance de l'ampleur et de l'évolution de la pauvreté			X
Objectif Action	Reconnaître le potentiel des personnes et développer des expériences Sensibiliser le milieu des affaires à l'importance d'être partie prenante			X
Objectif Action	Prévenir la pauvreté et non pas la gérer, sans négliger l'intervention et la réhabilitation Créer des outils de sensibilisation et de prévention en soutien aux interventions existantes			X
Constat	<i>Il y a absence d'un portrait de l'itinérance et des enjeux qui en découlent.</i>			
Objectif Actions	Dresser le portrait de l'itinérance sur le territoire (personnes sans domicile fixe) Dresser un portrait de l'itinérance sur le territoire Identifier les enjeux de l'itinérance sur le territoire S'associer aux démarches entreprises par les organismes			X X X

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION				
Constat	<i>La population développe de plus en plus de méfiance, d'intolérance et de peur envers les groupes de jeunes. La criminalité des jeunes est perçue par la population comme croissante.</i>			
Objectif Actions	Réhabiliter l'image des jeunes auprès de la population Informer la population du taux de criminalité juvénile en relation avec la population visée Diffuser les réalisations positives des jeunes			X X
Constat	<i>Il y a absence de mécanismes d'accueil des nouveaux arrivants.</i>			
Objectif	Développer des stratégies favorisant l'intégration des citoyens issus de l'immigration Développer un programme d'accueil des nouveaux arrivants	X		
Constat	<i>Il y a méconnaissance des particularités inhérentes aux cultures d'origine des citoyens issus de l'immigration.</i>			
Objectif Action	Sensibiliser les citoyens de la société d'accueil à la réalité des nouveaux arrivants Organiser des activités et événements favorisant les échanges interculturels		X	
Constat	<i>Les personnes sans statut, entrées illégalement ou assujetties à des mesures de déportation vivent des problématiques particulières peu connues du milieu.</i>			
Objectif	Identifier et documenter les problématiques particulières que vivent les personnes sans statut		X	
Constat	<i>Certains groupes de citoyens éprouvent de la difficulté à consulter les outils de communication de la municipalité.</i>			
Objectif Action	L'accessibilité universelle doit être considérée dans la production des outils municipaux de communication Faciliter l'accès à l'information par le système de messagerie automatisée de la Ville	X		
Constat	<i>Il y a absence d'un portrait de la population ayant des limitations physiques.</i>			

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
	AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION			
Objectif Action	Recueillir des données statistiques sur cette population Identifier et définir leurs besoins			X
	LA VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE			
Constat	<i>Il y a méconnaissance des ressources et des services de la part des citoyens et des groupes du milieu. L'information est disponible mais n'est pas diffusée de façon optimale.</i>			
Objectif	Informier adéquatement les citoyens	X		
Objectif Actions	Promouvoir davantage l'action des organismes du milieu auprès de la population Accessibilité universelle à l'information (diversification des sources, langage simple) Effectuer et diffuser régulièrement dans le milieu un inventaire des ressources et des services Élaborer un « Guide du citoyen » et le distribuer à chaque année	X X X		
Constat	<i>Les organismes du milieu font état d'une méconnaissance des politiques de reconnaissance et de soutien qui leur sont destinées.</i>			
Objectif Action	Favoriser une meilleure connaissance des politiques en vigueur Développer une stratégie de diffusion des politiques visées	X		
	L'AMÉNAGEMENT URBAIN, ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE PUBLIQUE			
Constat	<i>Il y a méconnaissance des services d'information disponibles concernant l'environnement et l'aménagement du territoire.</i>			
Objectif Actions	Faire la promotion des programmes d'éducation populaire existants, élaborer des programmes d'éducation spécifiques et s'assurer qu'ils soient soutenus par les ressources requises pour en assurer le succès S'associer avec des organismes communautaires et avec le milieu scolaire en vue de réaliser des activités éducatives (Education Relative en Environnement), informatives ou promotionnelles	X		

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

	AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
	Publier un répertoire des services disponibles et des intervenants du milieu et le distribuer dans tous les foyers Poursuivre la diffusion d'information en utilisant le site Internet, les autres outils municipaux et les médias communautaires Développer des outils de communication adaptés à certaines campagnes spécifiques	X X X		
Constat	<i>La Ville de Longueuil a vécu plusieurs épisodes de smog au cours des dernières années.</i>			
Objectif Actions	Collaborer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre Poursuivre et développer des actions de sensibilisation auprès de la population Élaborer des programmes d'information à l'intention des clientèles les plus vulnérables Privilégier un partenariat avec les autorités gouvernementales concernées (MDDEP et DSP) compte tenu de leur implication actuelle ou à venir dans ce dossier Promouvoir l'utilisation du transport en commun		X X X X X	
Constat	<i>La problématique de la chaleur accablante est particulièrement préoccupante en milieu urbain. La Ville de Longueuil (plusieurs de ses arrondissements) est désignée vulnérable par la DSP. Divers groupes de personnes sont jugés vulnérables, entre autres, les bébés, les personnes vieillissantes, les personnes ayant des maladies cardiaques, respiratoires ou rénales, les personnes nécessitant de l'assistance pour boire ou encore les personnes ayant un problème de santé mentale ou une déficience intellectuelle. Il est très difficile de rejoindre ces clientèles qui se retrouvent souvent en situation d'isolement.</i>			
Objectif Actions	En prévision d'épisodes de chaleur accablante, la municipalité devrait prévoir des dispositions dans son plan de mesures d'urgence Identifier les îlots de chaleur potentiels Repérer les clientèles vulnérables Informar les citoyens lors des épisodes de chaleur accablante et des mesures à prendre lors d'alerte		X X X	
Constat	<i>Il y a un manque d'actions et de promotion pour réduire les impacts de problèmes connus liés aux changements climatiques.</i>			
	Réaliser le bilan des émissions municipales et effectuer un diagnostic du taux de pollution produit par la Ville Diffuser les bonnes pratiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en adoptant notamment les rôles suivants : <u>Réglementation</u> : par exemple, établir des normes concernant les poêles à bois dans les nouvelles constructions <u>Représentation</u> : par exemple, sensibiliser le gouvernement du Québec afin qu'il adopte davantage de mesures favorisant le transport en commun <u>Exemplarité</u> : par exemple, adhérer au « Défi une tonne » ou sensibiliser la population aux bénéfices de l'accord de Kyoto Promouvoir la plantation d'arbres et l'emploi de végétaux à des fins isolantes (ex. : toits verts)	X X X		

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

	AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
	Développer un plan vert prévoyant notamment la protection des milieux naturels	X		
Constat	<i>Plusieurs problèmes de santé publique affectent la Ville de Longueuil, notamment l'exposition aux pesticides, l'herbe à poux, le virus du Nil occidental, la maladie de Lyme.</i>			
Objectif	Poursuivre les efforts et collaborer avec les intervenants concernés pour informer, promouvoir, voire réglementer en vue de réduire les impacts sur la santé des citoyens.		X	
Constat	<i>Il y a absence d'un état de situation (bilan environnemental) à jour et d'inventaires des milieux naturels qui donneraient plus de portée et d'acuité aux réflexions précédant la détermination des plans d'action par les intervenants municipaux et les différents partenaires.</i>			
Objectif Actions	Effectuer un bilan environnemental et le rendre public Réaliser des inventaires sectoriels (émissions polluantes, matières résiduelles, consommation de l'eau potable, rejets des eaux usées, etc.) Élaborer et adopter une politique environnementale Mettre sur pied des programmes et des ressources en fonction des besoins identifiés (<i>ressourceries</i> , éco-quartiers, sites de compostage, etc.) Amorcer la réalisation du plan directeur de gestion des matières résiduelles et déposer le document final au 31 décembre 2006 Considérer les impacts positifs de l'adoption de règlements municipaux en matière : d'installation des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions de suivi des rejets industriels d'utilisation des pesticides Adopter la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels	X X X X X	X	

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
AXE 5 - LE RÉSEAUTAGE, LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT				
LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE				
Constat	<i>Peu d'organismes sont outillés pour subvenir aux besoins émergeant des communautés ethnoculturelles. Ils font face à des difficultés de communication inhérentes à la langue et à une méconnaissance des habitudes alimentaires.</i>			
Objectif	Établir une relation entre les intervenants en sécurité alimentaire et les organismes d'accueil et d'intégration des communautés ethnoculturelles afin de favoriser une action concertée			
Action	Mettre en place un réseau de concertation			X
Objectif	Poursuivre et intensifier les relations avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)			
Action	Poursuivre l'implication de la Ville de Longueuil au sein du comité des partenaires en immigration de Longueuil		X	
Objectif	Connaître davantage les habitudes alimentaires de base des communautés ethnoculturelles en lien avec les réalités québécoises			
Action	Élaborer un guide alimentaire sur les habitudes des principales communautés ethnoculturelles			X
Constat	<i>On constate un manque de réseautage entre les acteurs dans certains arrondissements. Cette situation entraîne parfois des problèmes de coordination des services, des dédoublements ou des différences dans les pratiques et un écart en matière de connaissance et de la disponibilité des acteurs impliqués.</i>			
Objectif	Favoriser le réseautage et le maillage dans le respect des dynamiques locales (PRIORITÉ DE L'AXE 5 en sécurité alimentaire)			
Objectif	Favoriser le partage de l'expertise et le partenariat dans l'organisation et la prestation des services			
Actions	Mettre sur pied une passerelle d'échange entre les arrondissements			X
	Élargir la concertation à d'autres partenaires (marchés d'alimentation, UPA, etc.)			X
	Favoriser la participation du réseau scolaire aux tables de concertation existantes			X
	Créer des passerelles entre les organisateurs communautaires des CSSS participant aux tables de concertation afin d'assurer une meilleure circulation de l'information			X

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
AXE 5 - LE RÉSEAUTAGE, LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT				
LE LOGEMENT				
<i>Constat</i>	<i>Il existe une multitude de programmes gouvernementaux d'aide à la construction et à la rénovation de logements destinés aux organismes communautaires, publics et privés. Ces organismes développent leurs projets en vase clos et, malheureusement, certains ne voient pas le jour ou arrivent difficilement à terme faute de soutien ou de coordination.</i>			
Objectif Action	Mettre en commun l'expertise des organismes afin de faciliter la réalisation de projets immobiliers et doter ainsi la Ville d'un plus grand parc de loyers à prix accessible Mettre sur pied une table de concertation regroupant les intervenants publics, communautaires et privés, en vue de favoriser le soutien et l'entraide dans le développement harmonieux de projets de logements à prix accessible			
	LE TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES			
<i>Constat</i>	<i>Les services de transport peuvent contribuer au repérage de manifestations de détresse dans les terminus et les autobus telles que l'itinérance, l'exclusion sociale et les personnes ayant un problème de santé mentale ou une déficience intellectuelle.</i>			
Objectif	Mettre sur pied un réseau de sentinelles afin de repérer les situations de détresse et permettre des actions préventives.			
Objectif Actions	Promouvoir les activités communautaires et sociales dans les autobus et terminus Définir avec les organismes de transport les mesures à mettre en place (équipements, formation,...) Élaborer des ententes avec les organismes de transport Implanter les mesures			
<i>Constat</i>	<i>Le recrutement des ressources requises pour le développement des services de transport bénévole et communautaire est difficile. Les rares ressources disponibles se retrouvent au centre d'une demande de plusieurs intervenants.</i>			
Objectif Actions	Mettre en commun les besoins et les ressources pour développer une approche de service unifiée, notamment en favorisant l'utilisation d'un seul numéro de téléphone Expérimenter un projet pilote avec les organismes communautaires desservant les clientèles vulnérables de Saint-Hubert Faire le bilan du projet pilote réalisé dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil en 2004, dans le cadre de la table PRINSIP			

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

	AXE 5 - LE RÉSEAUTAGE, LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
Constat	<i>Des personnes et des familles ont besoin de services de transport par nécessité (rendez-vous médicaux, briser l'isolement, etc.) et n'y ont accès que difficilement.</i>			
Objectif Actions	Favoriser le développement de services de transport communautaire Obtenir l'appui du chantier transport pour ce type de services Obtenir le soutien de la Ville de Longueuil afin de faciliter la réalisation de projets de transport communautaire Sensibiliser les partenaires qui interviennent auprès des familles vulnérables à l'importance de se doter de services de transport communautaire		X X	X
Constat	<i>Les services de transport pour les personnes avec une autonomie réduite temporaire et les personnes nécessitant un transport médical sont actuellement à peu près inexistantes et déficientes et souffrent d'un manque de concertation entre les différents intervenants du milieu.</i>			
Objectif Actions	Identifier les traitements médicaux intensifs qui nécessitent un ajout immédiat de services Identifier les besoins. Évaluer le rôle que SAMI et les CAB pourraient jouer pour accroître les services.			X X
Objectif Actions	Préciser les besoins des clientèles, inventorier les services offerts, rechercher et proposer des mesures, mobiliser les intervenants du milieu afin d'offrir de meilleurs services Identifier les besoins de ces clientèles, en prévoyant la relocalisation des points de service prévue par le MSSS Détailler et compléter la grille des types de transport médical déposée au PDSC Identifier les services de transport disponibles Sensibiliser les organismes publics de transport (AMT, RTL, STM, OMT) pour que le transport adapté inclut toutes les personnes à mobilité réduite temporaire pour l'implantation d'un plan permettant d'adapter éventuellement tous les lieux de transport aux personnes à mobilité réduite Solliciter le MSSS pour : Élargir le programme Transport-hébergement provincial et accroître les subventions afin d'inclure le transport médical aux personnes à mobilité réduite temporaire et répondre immédiatement aux demandes Demander aux établissements de santé qu'ils offrent des espaces de stationnement et des débarcadères permettant l'accompagnement gratuit, et l'accueil des personnes à mobilité réduite dès leur arrivée sur les lieux. Solliciter le MSSS et le MTQ pour : Réglementer les services comme des services de santé, afin qu'ils soient différenciés des services de transport (réguliers ou adaptés) et qu'ils soient offerts à un coût abordable			X X X X X X X X X

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

	Que les règlements concernant les droits des piétons soient appliqués et que des contraventions soient émises Solliciter le MESSF, particulièrement les CLE, pour que les bénéficiaires de la Sécurité du revenu puissent obtenir rapidement leurs remboursements ou que des sommes puissent être payées à l'avance			X X
Constat	<i>Il y a méconnaissance des services de transport par partage de véhicule.</i>			
Objectif Action	Promouvoir l'existence du service de transport par partage de véhicule en insistant sur son intégration harmonieuse avec le service de transport en commun Étudier la possibilité de réaliser des ententes tarifaires ou de communication avec un service de transport par partage de véhicule tel que Communauto			X
	LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS			
Constat	<i>Le portrait de la concertation locale en matière de sécurité publique n'est pas défini. Dans le milieu, les organismes se connaissent entre eux par le biais de tables de concertation. Les services publics impliqués en matière de sécurité des personnes et des biens doivent collaborer à ces réseaux.</i>			
Objectif Actions	Conjointement avec l'exercice réalisé à l'axe 1, analyser la situation des diverses tables de concertation Établir un inventaire des tables de concertation en identifiant leurs caractéristiques, leur composition ainsi que leurs champs d'intervention, etc. Analyser les façons d'optimiser les tables de concertation. Renforcer le maillage des organismes communautaires entre eux et avec les services municipaux	X X		
Objectif Action	Améliorer la connaissance des organismes du milieu Compléter et diffuser auprès des partenaires concernés un répertoire de tous les intervenants du territoire. Établir leurs caractéristiques, leur composition, leurs champs d'intervention, leur déploiement géographique, etc.	X		
Constat	<i>Il n'y a pas de vision globale partagée entre les partenaires des milieux municipal, social et communautaire ainsi que scolaire.</i>			
Objectif Actions	Se doter d'une structure permanente d'échange dans le but de favoriser une vision commune, une meilleure connaissance des intervenants, un échange d'information continu et le développement d'actions concertées Mise sur pied d'un comité permanent sur la sécurité urbaine formé d'intervenants municipaux, scolaires, sociaux et communautaires de l'ensemble du territoire Mise sur pied d'un comité de travail regroupant les directions des services municipaux concernés, rattaché au comité permanent sur la sécurité urbaine, dont le mandat serait de réaliser l'ensemble des actions visant à soutenir la réflexion en matière de sécurité urbaine (inventaires de la concertation et des pratiques, diagnostics, portraits de situation, etc.)	X X		
Constat Action	<i>Il y a un manque de concertation entre les partenaires potentiels dans l'établissement du plan de mesures d'urgence.</i> Réunir les divers services municipaux interpellés et les autres partenaires publics et communautaires du milieu en vue d'une action concertée	X		

**PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION**

LA LUTTE À L'EXCLUSION SOCIALE				
Constat	<i>Il y a un grand nombre de tables de concertation ayant peu de liens entre elles (la situation varie selon les arrondissements). Malgré ce constat, il y aura lieu de considérer les tables existantes avant de considérer la création de nouvelles tables.</i>			
Objectif	Optimiser le mandat des tables de concertation			
Action	Dresser un inventaire de l'ensemble des tables de concertation existantes sur le territoire et en assurer la diffusion	X		
Action	Consolider les tables de concertation existantes lorsqu'elles sont issues du milieu et représentatives de celui-ci	X		
Objectif	Développer le réseautage dans la perspective d'une optimisation de l'information et de l'intervention			
Actions	Développer un portail informatique comme véhicule d'information sur l'ensemble des tables, incluant la mise à jour d'un calendrier de leurs activités			X
	Définir un programme de soutien spécifique aux tables de concertation. Offrir un programme de formation soutenant la fonctionnalité et l'efficacité des tables			X
	Définir des mécanismes de soutien encourageant le réseautage			X
	Accompagner et soutenir les événements du milieu qui ont pour but de lutter contre l'exclusion sociale			X
Constat	<i>Il n'y a pas de créneau formel de communication entre la commission scolaire, le réseau de la santé et des services sociaux, la Ville et la communauté, qui favorise la mise en commun et la complémentarité des expertises développées par chacun.</i>			
Objectif	Développer, mettre en place et soutenir un réseau d'échange et de concertation regroupant les diverses instances de la communauté			
Actions	Définir et établir le type de lien et de réseau de communication répondant aux objectifs des diverses instances de la communauté	X		
	Identifier le leadership dans la démarche de concertation et de réseautage souhaitée	X		
	Définir les divers paliers de réseautage	X		
	Identifier une liste de répondants dans les diverses instances	X		
	Former un comité représentatif des instances décisionnelles	X		
	Définir des mécanismes permettant des liens directs avec les écoles	X		
	Tenir périodiquement un forum sur le développement social et communautaire	X		
Constat	<i>Il y a méconnaissance du milieu communautaire par les administrations publiques ce qui nuit à la concertation et fait obstacle au réseautage entre les ressources du milieu.</i>			
Objectif	Sensibiliser les administrations publiques au milieu communautaire via le site Intranet de celles-ci en y diffusant de l'information sur les organismes	X		

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

	LA VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE			
Constat	<i>Il y aurait un intérêt à considérer des ententes de collaboration concrètes entre la municipalité et ses partenaires communautaires.</i>			
Objectif	Poursuivre la concertation et le partenariat entre la municipalité, les organismes publics et les organismes communautaires du territoire			X
Objectif	Établir les compétences des organismes communautaires pour faciliter les ententes			X
Objectif Actions	Reconnaître et soutenir les regroupements (organismes communautaires, corporations de développement communautaire et tables de concertation) Inventaire des lieux de concertation existants Bonifier les ententes particulières entre la municipalité et certains organismes Accréditer les organismes de regroupement (ex. : C.D.C. / R.O.C)	X X X		
	L'AMÉNAGEMENT URBAIN, ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE PUBLIQUE			
Constat	<i>L'intervention municipale en matière de protection de l'environnement est un processus qui sous-tend une vision globale partagée, s'appuyant sur un consensus des diverses parties prenantes et un effort concerté des citoyens, notamment des citoyens corporatifs. On constate une absence de vision globale, une disparité importante et un manque de cohésion dans les efforts des divers intervenants.</i>			
Objectif Actions	Harmoniser les normes et les programmes en vue d'établir auprès de la population et des citoyens corporatifs une approche municipale unifiée et des règles du jeu communes en privilégiant les pratiques, normes ou façons de faire les plus performantes Réaliser un inventaire des normes et des programmes, identifier les convergences, les divergences, les acteurs impliqués et diffuser auprès des partenaires du milieu Mettre sur pied une table de coordination regroupant les intervenants municipaux en place.	X X		
Constat	<i>La Ville de Longueuil, les organismes publics du réseau scolaire, de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires, notamment les groupes environnementaux, ne disposent d'aucune tribune d'échange et de mise en commun.</i>			
Objectif Action	Favoriser le développement d'un réseau d'échange et de concertation regroupant les intervenants locaux en environnement Mettre sur pied une table permanente de concertation en environnement et en aménagement du territoire.	X		

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

	AXE 6 - LA PARTICIPATION CITOYENNE	LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
	<i>Tous les chantiers s'accordent sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures favorisant la participation citoyenne. À ce titre, les orientations communes sont les suivantes :</i>			
Constat	<i>Les citoyens sont généralement perçus comme des clients utilisateurs de services alors qu'ils ont le potentiel d'être des acteurs capables de participation et de mobilisation. Les choix collectifs doivent être effectués en favorisant une action proactive suscitant l'adhésion des citoyens et du milieu.</i>			
Objectif Action	Assurer une participation citoyenne municipale Accroître l'implication des citoyens dans les orientations à prendre et dans la mise en œuvre des plans d'action	X		
Objectif Action	Favoriser les partenariats entre la municipalité et les organismes du milieu en terme de participation citoyenne Organiser des rencontres entre les élus et les citoyens par l'entremise, entre autres, du réseau communautaire	X		
Constat	<i>L'action bénévole présente des signes évidents d'essoufflement et le recrutement devient un défi. Un manque de ressources bénévoles rend difficile la réponse à la demande grandissante en matière de services. Les intérêts premiers des nouveaux bénévoles divergent souvent des besoins de la communauté.</i>			
Objectif Actions	Reconnaître, valoriser et promouvoir l'action bénévole (PRIORITÉ DE L'AXE 6 en sécurité alimentaire) Valoriser l'action bénévole à tous les âges Valoriser et encourager l'action bénévole auprès des clientèles Reconnaître le travail non rémunéré et la valeur du travail bénévole Valoriser et encourager la mise sur pied de services de cuisine en économie sociale Développer un volet « promotion de l'action bénévole » sur le site Internet de la Ville de Longueuil, en collaboration avec le milieu Planifier des activités à l'occasion de la « Semaine de l'action bénévole » en collaboration avec le milieu Promouvoir l'engagement bénévole auprès des employés de la Ville de Longueuil, des entreprises locales et des représentants du milieu économique	X X	X X X	X
Objectif	Offrir des services de soutien au recrutement et à la formation			X
Objectif	Sensibiliser les instances gouvernementales concernées en vue d'un soutien accru de l'État, en soutien à l'action bénévole			X
Objectif	Exercer une veille au sujet des études, tendances et principaux développements portant sur l'action bénévole et diffuser l'information	X		

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
AXE 6 - LA PARTICIPATION CITOYENNE				
Constat	<i>En plus des orientations communes à l'ensemble des chantiers, certaines orientations spécifiques ont été définies.</i>			
	LE LOGEMENT			
Constat	<i>Il n'y a pas de représentation citoyenne à la Table de coordination sur le logement social.</i>			
Objectif Action	Réviser la composition de la Table de coordination sur le logement social pour notamment y inclure une représentation citoyenne Soutenir le comité pour favoriser la concertation et sa représentativité			
	LE TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES			
Constat	<i>Il y a méconnaissance des besoins et des problématiques de transport vécus par certains groupes de citoyens et un constat d'absence d'intégration entre les différentes formes de transport collectif des personnes, qu'il s'agisse du transport en commun régulier, du transport adapté, du transport médical, du transport communautaire, du transport d'accompagnement, du covoiturage, du transport piéton et vélo, etc. Il y a absence d'un forum d'échange et de concertation entre les organismes de transport, la Ville, les citoyens et les milieux scolaire, social et communautaire.</i>			
Objectif Actions	Mettre sur pied un comité permanent sur le transport, regroupant la Ville de Longueuil, le RTL et les autres organismes de transport et des représentants des milieux scolaire, social et communautaire, dont le mandat serait d'examiner les problématiques de transport, de rechercher et d'évaluer des solutions et de formuler des recommandations. Les citoyens et organismes seront invités à se joindre au comité à l'occasion de travaux les concernant. Statuer sur le mandat, la composition et les règles de fonctionnement du comité Préciser le rôle de la Ville de Longueuil en termes de soutien au comité Constituer le comité et amorcer les travaux Confier la mise en œuvre des actions à des organismes sociaux et communautaires et évaluer la possibilité que ceux-ci soient soutenus techniquement et financièrement par la Ville			
	X	X	X	X

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
AXE 6 - LA PARTICIPATION CITOYENNE				
LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS				
<i>Constat</i> <i>Il y a absence d'un portrait complet de la situation de la participation citoyenne en matière de sécurité publique.</i>				
Objectif	Dresser le portrait de la participation citoyenne en matière de sécurité publique			
Actions	Mettre sur pied un comité de travail regroupant les directions des services municipaux concernés (police, prévention des incendies, mesures d'urgence) dans le but d'identifier les pratiques existantes en matière de participation citoyenne (ex. : Parent-secours, programmes bénévoles de surveillance de quartiers, etc.)	X		
	Élaborer un plan d'action qui favorisera les pratiques de participation citoyenne en matière de sécurité publique	X		
LA LUTTE À L'EXCLUSION SOCIALE				
<i>Constat</i> <i>Une faible participation citoyenne est constatée dans les structures de gouvernance. Une partie importante de la population est exclue des processus décisionnels qui la concerne.</i>				
Objectif	Développer des stratégies qui favorisent et facilitent la participation citoyenne, individuelle et collective dans les affaires municipales et régionales			
Actions	Adapter les structures à la participation citoyenne	X		
	Développer des processus de recrutement de citoyens par voie de mise en candidature plutôt que par nomination	X		
	Favoriser la participation de jeunes afin de leur permettre de vivre des expériences positives de participation à la vie civique	X		
	Considérer le recours aux structures démocratiques en place dans les groupes du milieu	X		
Objectif	Favoriser l'intégration des personnes « exclues » dans les processus de participation aux affaires municipales			
Actions	Développer des mécanismes de soutien favorisant la participation (ex. : accès à l'information et à la connaissance, (ex. : services de garde et de transport, adaptation des horaires)	X		
	Développer le concept du « jumelage » comme formule d'accompagnement	X		
	Permettre des échanges favorisant la compréhension de la réalité des exclus	X		

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
 CADRE DE RÉFÉRENCE ET PLAN D'ACTION

		LEADER	PARTENAIRE	FACILITATRICE
	AXE 6 - LA PARTICIPATION CITOYENNE			
	L'AMÉNAGEMENT URBAIN, ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE PUBLIQUE			
Constat	<i>Il y a absence d'une tribune permettant un échange soutenu entre l'administration municipale, les citoyens et les groupes du milieu en ce qui concerne les orientations municipales en matière d'environnement et de développement urbain.</i>			
Objectif Action	Assurer la participation citoyenne et l'association aux partenaires du milieu dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action Développer des mécanismes permanents de consultation dans le cadre de l'élaboration des projets touchant l'environnement et le développement urbain, notamment en lien avec la commission de l'aménagement du territoire, des infrastructures et du développement durable (CATIDD)	X		

LA MISE EN ŒUVRE

1. Élaborer un plan d'action triennal

Le Service du développement et de la concertation loisir, culture et vie communautaire, en collaboration avec les arrondissements et en concertation avec les municipalités reconstituées selon les compétences respectives, élaborera un plan d'action triennal, actualisé annuellement, qui détaillera les actions à entreprendre. Le plan d'action comprendra une section portant sur les actions existantes qu'il conviendra toutefois de consolider pour les rendre plus efficaces. Une seconde partie sera composée d'actions à entreprendre au cours des prochaines années.

2. Définir les règles de partenariat

La Ville compte sur l'apport de nombreux partenaires avec lesquels elle entend harmoniser son action dans le contexte d'initiatives complémentaires. Selon les situations, le partenariat pourra prendre la forme d'une mise en commun, d'un partage de responsabilités dans des créneaux définis ou d'un soutien pour la prise en charge par ce milieu.

3. Arrimer le plan d'action au processus budgétaire

Afin de réaliser la mise en œuvre du PDSC, le plan d'action devra être solidement arrimé au processus décisionnel et budgétaire de la Ville. Le plan d'action sera évolutif. Il sera mis à jour annuellement à la lumière des progrès réalisés, des changements qui s'opèrent dans notre environnement et des consensus dégagés quant aux objectifs à atteindre.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AMT	Agence métropolitaine de transport	OMHL	Office municipal d'habitation de Longueuil
CAB	Centre d'action bénévole	OMIT	Organisme intermunicipal de transport
CATIDD	Commission de l'aménagement du territoire, des infrastructures et du développement durable	OMT	Organisme municipal de transport
CDC	Corporation de développement communautaire	OTA	Organisme de transport adapté
CIT	Conseil intermunicipal de transport	PDSC	Plan de développement social et communautaire
CITVR	Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu	PMR	Personne à mobilité réduite
CLD	Centre local de développement	PRINSIP	Programme intégré de services et d'intervention en périnatalité
CLE	Centre local d'emploi	ROC	Regroupement des organismes communautaires
CLSC	Centre local de services communautaires	RTL	Réseau de transport de Longueuil
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal	SAMI	Service d'accompagnement médical intensif
CRÉ	Conférence régionale des élus	SFIM	Services et formation aux immigrants en Montérégie
CSSS	Centre de santé et de services sociaux	STM	Société de transport de Montréal
DEL	Développement économique Longueuil	UPA	Union des producteurs agricoles
DSP	Direction de la santé publique	VDFR	Virage à droite sur feu rouge
HLM	Habitation à loyer modique	VTOE	Véhicule à taux d'occupation élevé
MDDEP	Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs		
MELS	Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport		
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles		
MIRS	Maison internationale de la Rive-Sud		
MRC	Municipalité régionale de comté		
MSP	Ministère de la Sécurité publique		
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux		
MTQ	Ministère des Transports du Québec		
OMH	Office municipal d'habitation		

GLOSSAIRE

NIVEAUX D'INTERVENTION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Premier niveau d'intervention

Situation d'urgence à laquelle nous répondons habituellement par un dépannage rapide ou une référence dans certains cas.

Deuxième niveau d'intervention

Situation visant la prise en charge ("empowerment") en outillant l'individu et les proches concernés. Elle se traduit par des alternatives au dépannage : activités de cuisine collective, de jardin communautaire ou collectif, de groupe d'achat, d'aide à la préparation de budget, de service de repas, etc.

Troisième niveau d'intervention

Situation de prévention, promotion et éducation qui vise à intervenir en amont.

« RÉSEAU DES RÉSEAUX »

Identification d'agents de liaison parmi les organismes partenaires, dans les différents champs d'activité, dans le but de mettre sur pied une passerelle efficace d'échange, d'information et de réponse basée sur le service à la clientèle.

L'objectif est d'assurer la transmission et le cheminement d'une demande d'information ou de ressources au bon endroit.